

# Budget primitif 2021

# **DOCUMENT D'ANALYSE**



### Table des matières

Introduction	4
Note méthodologique	10
Grands équilibres	
1 Dudget de fenctionnement	12
1.Budget de fonctionnement	
Recettes de gestion courante	
Une hausse modérée des recettes fiscales	
Des compensations en diminution	
Des dotations de l'État stables	
Une diminution des dotations de la Métropole	
Une stabilité des autres recettes de gestion courante	
Produits financiers et exceptionnels	
Dépenses de gestion courante	
Des dépenses de personnel maîtrisées	
Un soutien en hausse à la vie associative et au CCAS	
Des charges à caractère général en hausse du fait des dépenses contraintes	
Des autres dépenses stables	25
Dépenses exceptionnelles et provisions	26
2.Épargnes	27
Épargne de gestion courante	28
Épargne brute et épargne nette	28
3.Budget d'investissement	30
Recettes d'investissement	31
Des ressources propres d'investissement en hausse	31
Une baisse de l'emprunt	32
Une hausse des subventions d'investissement	32
Opérations pour compte de tiers	33
Dépenses d'investissement	33
Une augmentation des dépenses de travaux et études	34
Une hausse des subventions d'équipement	37
Opérations pour compte de tiers	38
Une baisse des autres dépenses d'investissement	38
Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)	39
Remboursement de la dette	40
4.ANNEXES	42
ANNEXE 1 : ratios réglementaires	43
Données de référence	44
ANNEXE 2 : budgets annexes et régie lumière	45
Budget Annexe Selfs : une subvention d'équilibre en hausse	
Budget Annexe Cuisine Centrale: une subvention d'équilibre en hausse	
Budget Annexe Activités Économiques : une subvention d'équilibre en hausse	
4	31/1650

Budget Annexe Mistral – Eaux Claires : une subvention d'équilibre stable	Budget Annexe Locaux Culturels : une subvention d'équilibre stable	47
ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette	Budget Annexe Mistral – Eaux Claires : une subvention d'équilibre stable	47
Structure de la dette après swaps (M€) 49   Classification des risques des emprunts 49   Profil d'extinction de la dette 50   Capacité de désendettement 51   Répartition par prêteurs 51   ANNEXE 4 : Détails « autres » 52   Détail « autres » recettes de gestion courantes 52   Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses 52   Détail « autres » charges à caractère général 53	Régie Lumière : une baisse de la subvention d'équilibre	48
Classification des risques des emprunts	ANNEXE 3 : Eléments relatifs à la dette	49
Profil d'extinction de la dette	Structure de la dette après swaps (M€)	49
Capacité de désendettement	Classification des risques des emprunts	49
Répartition par prêteurs	Profil d'extinction de la dette	50
ANNEXE 4: Détails « autres »	Capacité de désendettement	51
Détail « autres » recettes de gestion courantes	Répartition par prêteurs	51
Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses	ANNEXE 4 : Détails « autres »	52
Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses	Détail « autres » recettes de gestion courantes	52
ANNEXE 5 : Acronymes	Détail « autres » charges à caractère général	53
	ANNEXE 5 : Acronymes	54

# Introduction

La crise sanitaire, débutée l'an dernier et qui se poursuit cette année, a bouleversé à plus d'un titre les habitudes quotidiennes des habitants et l'action municipale. Le calendrier électoral a lui aussi été impacté, en voyant le report du second tour des élections municipales à la fin juin 2020. De ce fait, il a été décidé, à l'instar de la plupart des grandes villes de France, de décaler exceptionnellement le vote du budget 2021 au mois de mars 2021.

Ce premier budget du mandat est indéniablement marqué par la crise sanitaire. L'impact de cette crise sur le budget des collectivités locales en 2020 a été estimé à près de 4 Mds d'euros dans le dernier rapport sur l'impact du Covid-19 du député Jean-René CAZENEUVE, avec un effet particulièrement marqué pour les grandes villes. Cela s'explique notamment par les importantes pertes de recettes tarifaires et domaniales, dont le poids est plus élevé en raison des charges de centralité. Une étude menée par l'association France urbaine auprès de 78 collectivités montre également que les grandes villes ont payé un lourd tribut à cette crise, puisque le coût estimé fait état de 2 Mds d'euros, avec notamment un coût par habitant compris entre 30 et 60 euros par habitant pour la moitié des villes et un recul de l'autofinancement brut par habitant de 50 euros, lié notamment à la baisse des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de 2% par rapport à 2019.

Pour la Ville de Grenoble, comme annoncé lors du rapport d'orientations budgétaires, le coût de la crise est de près de 5M euros (soit 30 euros par habitant) avec une baisse projetée de l'épargne brute de 30% entre 2019 et 2020 (-58 euros par habitant).

Face à cette crise, peu de réponses de l'Etat pour les grandes villes. Exclues pour la quasi-totalité de la clause de sauvegarde visant à compenser certaines pertes de recettes fiscales et domaniales, elles n'ont pu guère compter que sur le remboursement très partiel des masques achetés pour leur population (90K euros pour la Ville de Grenoble). Les élus locaux ont donc, lors de récents échanges avec le gouvernement, insisté sur la nécessité d'adopter des mesures complémentaires lors d'une prochaine loi de finances rectificative, afin de soutenir l'autofinancement mis à mal par la crise sanitaire. Si le Plan de relance de 100 Mds d'euros, dont 13 Mds sont destinés aux collectivités territoriales tous échelons confondus, constitue un premier pas envers les collectivités, il ne peut être la seule réponse apportée, tant la démultiplication des appels à projets gérés de manière non transversale par les différents ministères et les contraintes d'éligibilité des dossiers rend complexe l'actionnement de ce Plan par les collectivités.

#### Un contexte national toujours contraint et renouvelé

Comme indiqué dans le rapport d'orientations budgétaires présenté lors du conseil municipal du 8 mars dernier, la loi de finances de 2021 repose sur les postulats macroéconomiques suivants :

- une croissance du PIB de 6%
- une inflation de 0,7%
- un déficit public de 8,5% du PIB
- une dette publique de 122,4 % du PIB
- une progression des dépenses publiques de 0,4% en volume.

La loi de finances 2021 est marquée par la poursuite des réformes fiscales qui traduisent un amoindrissement du levier fiscal des collectivités territoriales.

Après l'acte I de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80% des ménages achevé en 2020, l'année 2021 voit l'entrée en vigueur de l'acte II avec la suppression totale de cette taxe pour les 20 % de ménages restants à l'horizon 2023. Comme l'acte I où la suppression s'étalait sur 3 ans entre 2018 et 2020, l'acte II prévoit une exonération par tiers de 2021 à 2023. Pour compenser la taxe d'habitation qui disparaît des budgets locaux dès cette année, le panier fiscal des collectivités sera profondément renouvelé. Les communes recevront ainsi la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Les montants transférés ne compensant pas intégralement la perte de la taxe d'habitation (10 700 communes, dont Grenoble, seraient perdantes), l'Etat va instaurer un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation et abonder le dispositif par une fraction des frais de gestion prélevés sur les impositions locales. La vigilance sera donc de mise pour s'assurer que la compensation sera effective dans la durée, et ce d'autant plus que l'année 2020, qui doit servir de référence à la compensation, a été fortement

En outre, la loi de finances prévoit une baisse de 10 Mds d'euros des impôts dits « de production », baisse qui est au cœur du plan de relance élaboré pour redynamiser l'activité du pays, cette dernière ayant lourdement chuté, de près de 9% l'an passé selon les tout derniers chiffres de l'INSEE. Parmi cette baisse, citons la réduction par deux de la valeur locative des locaux industriels au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette compensation se fera par l'Etat à travers le mécanisme de coefficient correcteur mais seulement au taux de 2020, ce qui implique que toute hausse future des taux ne sera pas compensée.

perturbée par la crise sanitaire en termes de mise à jour des bases par les services fiscaux.

En dehors des considérations budgétaires, on ne peut que regretter l'amoindrissement du pouvoir fiscal des collectivités territoriales et la rupture du lien entre les habitants, les entreprises et leur commune, alors que la fiscalité est l'une des principales sources de financement de l'action publique locale. Rappelons que la taxe foncière n'est acquittée que par les seul-es propriétaires, soit un tiers sur le territoire grenoblois. La taxe d'habitation marquait l'appartenance de l'habitant-e à la collectivité : en s'acquittant de cet impôt, tous les habitant-es, qu'ils-elles soient Français-e ou résident-e étranger-e, témoignaient d'une même appartenance à une collectivité locale.

Le gouvernement actuel n'a pas reconduit la baisse des dotations aux collectivités, préférant limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2% par an à travers le dispositif de contractualisation, dispositif qui a été ajourné du fait de la crise sanitaire. Compte tenu du déficit public engendré par cette crise, il est fort probable que de nouvelles mesures soient prises dans les prochaines années, sans que les contours n'en soient connus à ce jour. Les dotations demeurent donc inchangées, bien que cette stabilité soit toute relative et s'apparente plutôt à une régression dans un contexte de hausse de charges. Par ailleurs, la péréquation sera encore financée cette année par les budgets locaux puisque les hausses de la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation de Solidarité Rurale se font à enveloppe constante de Dotation globale de Fonctionnement.

#### Les conséquences pour la Ville de Grenoble

Les effets de la crise sanitaire se font encore sentir en 2021 et ce budget primitif 2021 prend donc en compte les impacts connus à ce jour; et ce tant du côté des dépenses supplémentaires pour lutter contre le coronavirus et soutenir le tissu associatif que du côté des pertes de recettes liées aux fermetures d'équipements. La situation financière de la Ville, déjà contrainte, se trouve davantage fragilisée par la pandémie. L'épargne nette sera en forte régression par rapport à l'an dernier pour s'établir à 1,7M d'euros. L'encours de dette reste stable avec une très faible hausse de 0,4M d'euros entre deux exercices, fruit d'une gestion responsable des deniers publics.

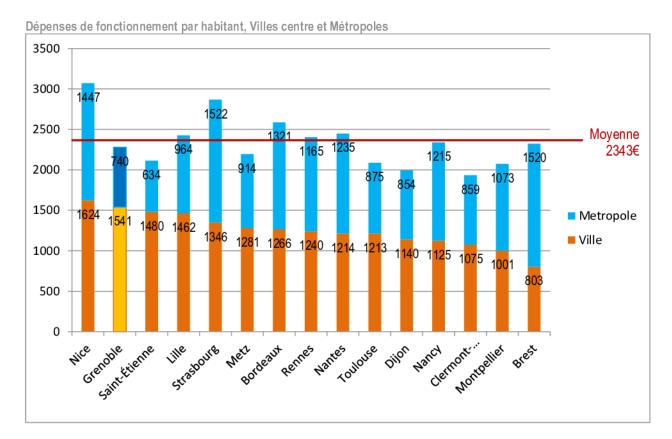
L'une des raisons de la fragilité de la situation financière de la Ville s'explique par le poids du passé qui pèse toujours lourdement sur ses finances. En effet l'augmentation massive de la **dette du budget principal** dans les années 85-95 se ressent encore aujourd'hui. Une gestion normale des finances de la

5 BP 2021 – Ville de Grenoble

Ville durant cette lointaine période (en maintenant une épargne brute minimum) aurait dû permettre de limiter la dette à ~150 millions d'euros environ au lieu des 242M d'euros atteint en 1991. Cela pèse chaque année sur le remboursement de l'annuité, mais aussi sur les charges financières qui s'élèvent à près de 5,5M d'euros par an cette année et ce montant est faible grâce aux taux d'intérêts actuellement très bas.

La capacité d'investissement de la ville reste pénalisée par le poids de la dette, limitant mécaniquement son autofinancement et pesant sur sa capacité de désendettement.

Les dépenses de fonctionnement sont historiquement très élevées à Grenoble (les plus élevées des communes de plus de 150 000 habitants, avec Nice et Saint-Etienne) ce qui s'explique notamment par une faible intégration métropolitaine et par des services publics très présents sur le territoire.



Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2021 évoluent de + 1,3% par rapport au budget précédent. Les recettes réelles de fonctionnement, sont, elles, très stables du fait de la crise sanitaire, qu'il s'agisse des recettes fiscales faiblement revalorisées ou des produits des services. La Ville de Grenoble a en effet fait le choix de ne pas augmenter les taux des impôts locaux, ces derniers étant inchangés depuis 2009.

La fragilité de la situation financière de Grenoble est donc également liée à cet autofinancement faible dont les raisons ont été précédemment exposées.

Epargne nette de 1982 à 2021



#### Les priorités politiques de la Ville de Grenoble

L'année 2021 est inédite à plusieurs titres. Sur le plan sanitaire, elle s'inscrit dans la persistance d'une crise qui continue à toucher durement les plus fragiles : nos aîné-es et nos concitoyen-ens les plus modestes. Sur le plan économique et social, la crise aggrave les faiblesses d'un système qui était déjà à bout de souffle. Il en découle une vague de pauvreté à laquelle sont déjà confronté-es un nombre croissant d'habitant-es et qui prendra encore de l'ampleur en 2021. Il en résulte aussi un isolement croissant de millions de personnes seules, étudiant-es précaires, personnes âgées ou fragiles. Enfin, sur le plan climatique, les tendances de ces dernières années se confirment : nous sortons de l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 1900, les températures augmentent, le dérèglement climatique et ses effets se font chaque mois plus visibles.

Pour répondre à ces enjeux, l'équipe municipale a lancé une démarche visant à mettre à l'agenda, sans attendre, les projets du mandat qui permettent de répondre aux nouveaux besoins sociaux générés par la crise de manière à :

- Défendre les équilibres des existences: social, affectif, mental et physique, culturel, sportif, économique, politique;
- Lutter contre la pandémie et ses corolaires : agir en priorité pour protéger les plus vulnérables, lutter contre l'isolement, aider les aidants, tracer un chemin vers un avenir désirable ;
- Garder le cap des transitions : la pandémie a été un révélateur supplémentaire de la crise structurelle de notre modèle de société. Elle confirme qu'il ne faut plus s'en tenir au traitement des symptômes et qu'il était essentiel de s'impliquer fortement pour que les mesures portent également sur les vraies causes;
- Prendre en compte la fatigue des agent-es : la Ville a été en première ligne tout au long de la crise sanitaire et elle le reste avec un rôle de proximité et de solidarité fort et continu.

Ce cadencement doit aussi prendre en compte les opportunités que représentent l'année Capitale verte de l'Europe 2022 et les nombreux appels à projet du gouvernement dans le cadre du plan de relance.

En 2021, la Ville de Grenoble et son CCAS resteront en première ligne d'une mobilisation quotidienne pour limiter les dommages de la crise. Au-delà des réponses à l'urgence qui sont évidemment indispensables et qui se poursuivront en 2021, la Ville et son CCAS agiront pour garantir les sécurités du quotidien pour celles et ceux qui sont précarisé-es, fragilisé-es et isolé-es. Le lien social sera le fil

7 BP 2021 – Ville de Grenoble

rouge d'une année 2021 solidaire afin que chacun-e puisse disposer du niveau de sérénité suffisant pour prendre pleinement part à la vie de la cité. Du renforcement de la formation des professionnels de la petite enfance de nos crèches, au soutien des aînés en passant par l'accompagnement financier et psychologique des jeunes, l'action sociale est pensée comme un socle pour l'émancipation. A travers le plan municipal de lutte contre l'isolement, la consolidation des actions de Grenoble Ville Amie des Ainé-es (accompagnement des parcours résidentiels et aide aux aidants) et la redirection des moyens consacrés au dispositif hôtelier vers des formes alternatives et plus adaptées d'hébergement, le renforcement du lien social se décline en actes. Les actions engagées dans le cadre du précédent mandat pour d'accès aux droits et à l'égalité concrète seront consolidées et renforcées: lutte contre le non-recours, prise en compte transversale du handicap et égal accès aux services publics notamment. Le féminisme constituera un jalon de notre approche de l'action sociale : égalité femmeshommes, prise en compte des barrières liées au genre et protection face aux violences faites aux femmes. Les projets qui font la démarche d'aller vers les personnes sont renforcés : afin de lever les barrières, des dispositifs comme la caravane des droits s'établissent au sein des quartiers afin que le non-recours aux droits soit drastiquement baissé. Enfin, les actions solidaires au quotidien et en proximité continueront à s'appuyer sur le réseau de proximité des MDH et leur relation privilégiée avec les habitants. La solidarité à Grenoble est multiple, elle s'appuie sur des acteurs professionnels engagés, des dispositifs efficients et des citoyens mobilisés.

En 2021, la ville poursuivra également sa transformation. De la lutte contre les îlots de chaleur à la promotion des mobilités douces, en passant par la construction de logements sociaux respectueux de l'environnement, Grenoble renforcera les convergences entre solidarités et défi climatique.

En favorisant tout d'abord les projets permettant de construire une ville favorable à la santé et au bien être avec la mise en place d'un centre de vaccination et l'élaboration d'un plan de santé mentale mais aussi l'adaptation des espaces publics à la donne sanitaire (piétonnisation, extension des terrasses, renforcement des lieux de repos...), , avec des mobilités favorables à la santé et concourant à l'amélioration de la qualité de l'air et à la bonne cohabitation des différents moyens de locomotion (pérennisation des Tempovélos, poursuite du projet Chronovélo...). Une ville aussi plus fraîche, fertile et accessible à tous, en accélérant la végétalisation et le rafraichissement en Ville avec un plan places, parcs et squares proposant de nouveaux espaces de fraicheur dans les différents quartiers de Grenoble (Mistral, Lys Rouge, Alma, Cambridge, Esplanade, Victor Hugo...), un plan d'accès à l'eau, le plan 15 000 arbres en 2030, la mise en place du projet des rues écoles, la mobilisation des citoyen-nes via les chantiers ouverts au public, gestion naturelle des espaces verts...

La notion de sobriété sera au cœur des politiques de transition et de résilience de la Ville, avec des espaces publics réalisés au maximum avec des essences et des matériaux sobres et adaptés au contexte climatique, avec des moyens de la ville en permanente adaptation pour réduire les consommations, les pollutions, les nuisances émises. La flotte de véhicules poursuivra ainsi sa réduction et sa transition énergétique vers le biogaz et l'électrique, le plan Lumière se poursuivra pour réduire les consommations et pollutions lumineuses, et plusieurs bâtiments municipaux seront rénovés, mieux isolés afin de réduire leur facture énergétique et gagner en confort.

La crise sanitaire, la menace de précarisation et l'urgence climatique doivent réinterroger notre rapport à l'essentiel. Les besoins de culture, de sport, de loisirs ou de vivre ensemble apparaissent avec d'autant plus de clarté dans les moments de trouble. A travers ses orientations budgétaires, la Ville de Grenoble renouvellera en 2021 son soutien aux acteur-ices qui font sa richesse et permettent à toutes et tous de découvrir, de choisir et de s'émanciper.

La Ville émancipatrice que Grenoble incarne est une ville où le vivre ensemble d'aujourd'hui s'inscrit dans une tradition d'hospitalité et de partage. L'ouverture au monde et aux autres se met en œuvre dans différents dispositifs : le Plan lecture, notamment, se poursuit, et après la gratuité des prêts en 2019, voit le déploiement de la Bibliothèque numérique de référence (BNR2), et la préparation du

projet de Bibliothèque Tête de réseau. Le Plan écoles se poursuit également, avec une attention renforcée à l'ouverture des écoles sur leur environnement. Le vivre ensemble se construit aussi sur le respect de son environnement, et l'accompagnement des jeunes Grenoblois.es à la découverte de la nature avoisinante se met en œuvre notamment dans le parcours « Découverte montagne », du CP à l'âge du jeune adulte.

Une ville émancipatrice est une ville où l'on partage un commun, des communs, dont il faut prendre soin. La Ville de Grenoble met ainsi en œuvre la rénovation d'équipements, et la mutualisation de leurs usages. C'est notamment l'occupation artistique transitoire, à l'Ancien Musée de Peinture ou à Abbaye, qui permet de faire vivre des lieux patrimoniaux. Ces dispositifs sont renforcés par une programmation culturelle et sportive pour tou-tes sur l'espace public: pour apprendre à partager ces espaces communs, en faire des lieux de vie et de création (avec la programmation de l'été oh Parc, de l'été culture ou des éclats de culture par exemple).

Chacun peut participer à l'élaboration de cette ville émancipatrice, par exemple par les dispositifs de participation citoyenne, le dispositif d'interpellation ou les ateliers de redirection écologique, ou encore par le dispositif « Volontaires-solidaires de Grenoble » : lier proximité et citoyenneté permet d'accompagner au plus juste la ville dans ses transformations.

La Biennale des villes en transition interrogera le temps de l'essentiel et de nombreux événements, repensés pour s'adapter au contexte sanitaire, seront ainsi le support de moments communs et collectifs.

Enfin, 2021 sera tournée vers 2022, année pendant laquelle Grenoble sera Capitale verte de l'Europe. Au service de la ville et du territoire avant tout, cet événement sera le catalyseur des transitions. Sa visibilité et les moyens qu'il permettra de mobiliser nous permettrons d'engager l'ensemble les acteur-ices du territoire dans nos défis communs. Les solutions locales auront un écho européen et international et permettront à Grenoble d'inspirer les transitions globales pour les enjeux de demain.

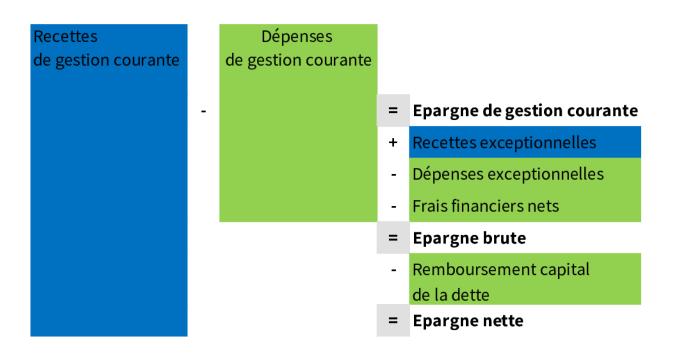
# Note méthodologique

#### Présentation des grands équilibres

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après reprennent la méthodologie de calcul et de présentation mise en œuvre depuis la présentation du Compte Administratif 2015. Cette présentation avait été modifiée pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et ainsi permettre la réconciliation entre ce document et la maquette budgétaire remise en Préfecture.

Ainsi l'épargne brute résulte de l'addition de :

- L'épargne de gestion courante résultant de la différence entre les dépenses de gestion courante (dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles, dépenses financières et provisions) et les recettes de gestion courante (recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, produits financiers et reprise de provision),
- De la prise en compte des recettes et des dépenses exceptionnelles ainsi que des frais financiers nets (différence entre les frais financiers et les recettes financières)



#### Transferts à la Métropole

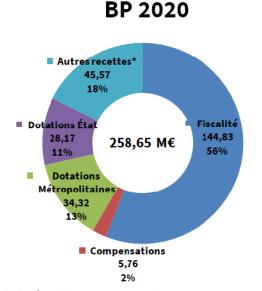
Après d'importants transferts de compétences lors du mandat précédent liés au passage en Métropole, il n'est pas prévu de transfert cette année.

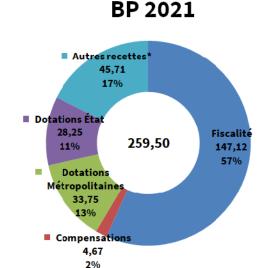
# Grands équilibres

En Millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
FONCTIONNEMENT  Recettes de fonctionnement (en M€)				
Fiscalité (3 taxes)	138,30	143,53	144,83	147,12
Compensations	5,29	5,55	5,76	4,67
Dotations Métropolitaines (AC, DSC)	35,34	34,31	34,32	33,75
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	28,55	28,22	28,17	28,25
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	45,06	46,00	45,57	45,71
Total recettes de gestion courante	252,55	257,62	258,65	259,50
Produits financiers	2,44	2,88	1,83	1,32
dont recettes liées à la dette	0,55	0,47	0,49	0,42
Produits exceptionnels	36,48	5,84	0,96	0,68
dont cessions et sommes à retraiter (eau de Grenoble)	35,11	2,63	0,00	0,00
Reprises provisions semi-budgétaires	3,00	0,19	0,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	294,47	266,52	261,44	261,50
Dépenses de fonctionnement (en M€)	254,41	200,32	201,44	201,50
Frais de personnel	132,86	134,85	138,78	140,01
Subventions CCAS	18,86	18,90	18,97	19,27
Autres subventions	17,35	17,19	17,32	18,26
Charges à caractère général	44,93	46,35	47,31	48,20
Autres dépenses : atténuation de produits, frais de fonction <sup>mt</sup> des groupes d'élus	1,81	1,80	1,86	1,81
Total dépenses de gestion courante	215,81	219,11	224,24	227,55
-TIR	-0,25	-0,45	-0,30	-0,70
Total dépenses de gestion TIR déduits	215,55	218,66	223,94	226,85
Charges financières (frais financiers bruts)	7,11	6,83	6,43	5,54
Charges exceptionnelles	8,59	8,01	7,19	7,93
Dotations et provisions semi budgétaires	0,49	0,40	0,40	0,40
Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits	231,99	234,35	238,25	241,42
INVESTISSEMENT		,		,
Recettes d'investissement (en M€)				
Ressources propres d'investissement	5,99	9,07	16,03	32,89
Emprunts nouveaux	20,00	12,36	22,32	20,87
Autres ressources d'investissement	13,70	12,25	8,50	8,89
Opérations pour compte de tiers	0,15	0,24	0,01	0,11
Total recettes d'investissement	39,85	33,91	46,86	62,76
Affectation en réserves (1068)	18,98	22,26	0,00	0,00
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	0,00	0,00	1,71	0,07
Recettes réelles d'investissement	58,83	56,18	48,57	62,83
Dépenses d'investissement (en M€)		,	,	,
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	38,27	34,94	34,30	41,69
Opérations pour compte de tiers	0.22	0,11	0,01	0,11
Participations versées pour la réalisation des ZAC (partie 238+2764+204 à partir de 2021)	0,23	- /		
	0,23 4,89	4,26	3,82	11,33
Subventions d'équipement (hors ZAC)	-	-	3,82 5,40	11,33 5,00
	4,89	4,26		,
Subventions d'équipement (hors ZAC)	4,89 9,88	4,26 5,41	5,40	5,00
Subventions d'équipement (hors ZAC) Participations et créances rattachées	4,89 9,88 1,24	4,26 5,41 0,00	5,40 0,00	5,00 0,00
Subventions d'équipement (hors ZAC) Participations et créances rattachées Total dépenses d'investissement	4,89 9,88 1,24 <b>54,52</b>	4,26 5,41 0,00 <b>44,73</b>	5,40 0,00 <b>43,53</b>	5,00 0,00 <b>58,12</b>
Subventions d'équipement (hors ZAC) Participations et créances rattachées Total dépenses d'investissement Travaux d'investissement en régie (TIR)	4,89 9,88 1,24 <b>54,52</b> 0,25 <b>54,77</b>	4,26 5,41 0,00 <b>44,73</b> 0,45 <b>45,17</b>	5,40 0,00 <b>43,53</b> 0,30 <b>43,83</b>	5,00 0,00 <b>58,12</b> <i>0,70</i>
Subventions d'équipement (hors ZAC) Participations et créances rattachées  Total dépenses d'investissement  Travaux d'investissement en régie (TIR)  Total dépenses d'investissement dont TIR  Remboursement emprunt	4,89 9,88 1,24 <b>54,52</b> 0,25	4,26 5,41 0,00 <b>44,73</b> 0,45	5,40 0,00 <b>43,53</b> <i>0,30</i>	5,00 0,00 <b>58,12</b> 0,70 <b>58,82</b>
Subventions d'équipement (hors ZAC) Participations et créances rattachées  Total dépenses d'investissement  Travaux d'investissement en régie (TIR)  Total dépenses d'investissement dont TIR	4,89 9,88 1,24 <b>54,52</b> 0,25 <b>54,77</b> 24,73	4,26 5,41 0,00 <b>44,73</b> 0,45 <b>45,17</b> 23,23	5,40 0,00 <b>43,53</b> 0,30 <b>43,83</b> 24,27	5,00 0,00 <b>58,12</b> 0,70 <b>58,82</b> 24,41
Subventions d'équipement (hors ZAC) Participations et créances rattachées  Total dépenses d'investissement  Travaux d'investissement en régie (TIR)  Total dépenses d'investissement dont TIR  Remboursement emprunt  Dépenses financières (165+166+16449+16451)	4,89 9,88 1,24 <b>54,52</b> 0,25 <b>54,77</b> 24,73 0,00	4,26 5,41 0,00 <b>44,73</b> 0,45 <b>45,17</b> 23,23 0,00	5,40 0,00 <b>43,53</b> 0,30 <b>43,83</b> 24,27 1,71	5,00 0,00 <b>58,12</b> 0,70 <b>58,82</b> 24,41 0,07
Subventions d'équipement (hors ZAC) Participations et créances rattachées  Total dépenses d'investissement Travaux d'investissement en régie (TIR)  Total dépenses d'investissement dont TIR  Remboursement emprunt Dépenses financières (165+166+16449+16451)  Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	4,89 9,88 1,24 <b>54,52</b> 0,25 <b>54,77</b> 24,73 0,00 24,66	4,26 5,41 0,00 <b>44,73</b> 0,45 <b>45,17</b> 23,23 0,00 0,34	5,40 0,00 <b>43,53</b> 0,30 <b>43,83</b> 24,27 1,71 2,24	5,00 0,00 <b>58,12</b> <i>0,70</i> <b>58,82</b> 24,41 0,07 0,30
Subventions d'équipement (hors ZAC) Participations et créances rattachées  Total dépenses d'investissement Travaux d'investissement en régie (TIR)  Total dépenses d'investissement dont TIR  Remboursement emprunt Dépenses financières (165+166+16449+16451) Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	4,89 9,88 1,24 <b>54,52</b> 0,25 <b>54,77</b> 24,73 0,00 24,66	4,26 5,41 0,00 <b>44,73</b> 0,45 <b>45,17</b> 23,23 0,00 0,34	5,40 0,00 <b>43,53</b> 0,30 <b>43,83</b> 24,27 1,71 2,24	5,00 0,00 <b>58,12</b> <i>0,70</i> <b>58,82</b> 24,41 0,07 0,30

# 1. Budget de fonctionnement

## Recettes de gestion courante





Les recettes de gestion courante augmentent de 0,85 M€ par rapport au BP 2020. Cette hausse de 0,3% est particulièrement modeste, essentiellement en raison de l'impact de la crise sanitaire sur les produits des services. Pour mémoire, la hausse entre les BP 2019 et 2020 s'élevait à 1,4 %.

Globalement, la progression limitée des recettes liées à la fiscalité directe de 2,29M€ est en partie annulée par la diminution de 0,6 M€ de l'attribution de compensation versée par Grenoble Alpes Métropole. L'absence de dynamique de progression des autres recettes, qui stagnent globalement entre le BP 2020 et le BP 2021, explique cette très faible progression globale des recettes de gestion courante et ce malgré la hausse des recettes de participation dans les autres recettes qui progressent suite aux appels à projets auxquels a répondu la Ville.

#### Une hausse modérée des recettes fiscales

Les taux de fiscalité de la Ville de Grenoble sont inchangés depuis 2009, et sont les suivants :

- 21,52% pour la taxe d'habitation (uniquement sur les résidences secondaires à compter de 2021)
- 52,63% pour la taxe foncière sur le foncier bâti (TFB), somme du taux communal (36,73%) et du taux départemental (15,9%) à compter de 2021
- 84,42% pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

Produit fiscal en millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Taxe d'habitation (dont rôles complémentaires)	49,51	52,08	51,58	3,19
Taxe sur le foncier bâti (dont rôles complémentaires)	87,48	89,98	92,06	142,88
Taxe sur le foncier non bâti	0,37	0,45	0,40	0,55
SOUS TOTAL fiscalité hors rôles supp.	137,36	142,51	144,03	146,62
Rôles supplémentaires*	0,95	1,02	0,80	0,50
TOTAL FISCALITÉ dont rôles supp.	138,30	143,53	144,83	147,12

Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux. Les rôles supplémentaires correspondent quant à eux à des ajustements faisant référence à des exercices antérieurs et présentent un caractère ponctuel; ils ne peuvent pas être intégrés aux rôles généraux de l'exercice.

<sup>\*</sup>Cf. détail "Autres recettes de gestion courantes"

L'augmentation de 1,6% des recettes fiscales prévues au BP 2021 par rapport au BP 2020 révèle avant tout un bouleversement de la structure des contributions directes. Le panier de ressources fiscales est, en effet, fortement modifié en 2021 en raison de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et de la loi de finances 2021 prévoyant une baisse des impôts dits de production dans le cadre du plan de relance.

Dès 2021, la Ville va récupérer la part départementale de la TFB pour compenser la perte de produit de THRP. La descente de la TFB départementale ne suffit pas à compenser la suppression de la THRP pour Grenoble, la Ville est dite « sous compensée ». La loi de finances 2020 prévoit donc un mécanisme, grâce au coefficient correcteur, permettant de corriger cet écart tout en bénéficiant du dynamisme des bases fiscales.

Le produit de TFB augmente donc fortement par rapport à 2020 puisqu'il intègre désormais : d'une part, le produit de TFB « strict » (128,1M€) calculé à partir du taux d'imposition consolidé de la Ville et du Département (52,63%) et d'autre part, le complément (14,7M€) rectifiant la différence entre le produit de THRP perdu et le produit de TFB récupéré, intégrant notamment les allocations compensatrices TH précédemment versées par l'Etat à la Ville.

Le produit de taxe d'habitation se limite désormais au produit de taxe d'habitation sur les résidences secondaires dite THRS (3,19M€, comprenant la majoration de cotisation de 20%).

De plus, la loi de finances 2021 contient une modification du calcul de la base fiscale pour les locaux industriels impliquant une réduction de moitié du produit de TFB sur ces locaux. Cette perte sera compensée par l'Etat via une allocation compensatrice supplémentaire dont le détail sera détaillé ci-après mais au taux de 2020 seulement.

Par ailleurs, la progression du produit fiscal résulte aussi de l'évolution des bases, ces dernières évoluant du fait de :

- l'évolution nominale qui diffère selon le type de locaux. Pour les locaux professionnels, le coefficient de revalorisation est fixé au niveau départemental, par catégorie de locaux et secteur géographique. Il est de 0,8% pour 2021 pour le département de l'Isère. Pour l'année 2021, la revalorisation forfaitaire des bases foncières pour les locaux d'habitation et pour les locaux industriels est de 0,2% compte tenu de la faible inflation liée aux difficultés économiques
- la variation physique des bases qui est liée au dynamisme des constructions et des démolitions sur le territoire ainsi qu'à la mise à jour des bases effectuée par les services fiscaux. Au BP 2021, une hypothèse de variation physique de 0% sur la THRS et +1% sur la TFB a été retenue pour les locaux d'habitation, afin de tenir compte des variations constatées les années précédentes. Concernant les locaux professionnels, une hypothèse de variation physique de 0% a été prise.

		CA 2018	CA 2019	BP 2020 Estimation	BP 2021 Estimation
Actualisation	Nationale: locaux d'habitation et locaux industriels	1,20%	2,20%	1,30%	0,20%
nominale	<b>Départementale</b> : locaux professionnels (moyenne)	0,20%	-1,00%	1,30%	0,80%
	<b>TH</b> : locaux d'habitation	-0,66%	2,78%	-1,00%	0,00%
Wandada	TFB: locaux d'habitation	0,87%	2,34%	1,00%	1,00%
Variation physique	TFB: locaux industriels	12,04%	1,56%	1,00%	1,00%
	TFB: locaux professionnels	0,67%	-0,20%	1,00%	0,00%
	TFNB	32,70%	19,80%	1,00%	4,00%

Pour rappel, si les communes ne perçoivent plus de THRP dès 2021, 20% des contribuables restent redevables de la THRP, perçue par l'Etat. Ces derniers bénéficieront à leur tour d'un dégrèvement progressif jusqu'en 2022. En 2023, plus aucun contribuable ne payera de THRP.

Il devient désormais difficile de comparer le niveau des contributions directes de 2020 et celui de 2021 tant leurs structures ont été modifiées. La progression du montant total des contributions directes et des compensations fiscales entre le BP 2020 et le BP 2021 est de 1,2M€, soit 0,8%, contre 2,6% entre le BP 2019 et le BP 2020. Cette évolution très limitée s'explique par la faible inflation en 2020 et les difficultés rencontrées par les services fiscaux dans la mise à jour des bases pendant la crise sanitaire.

#### Des compensations en diminution

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
TH condition modeste	4,39	4,62	4,80	
TH dotation pour perte THLV	0,10	0,10	0,10	0,10
TFB condition modeste	0,06	0,07	0,07	0,09
TFB ZFU, baux à réhabilitation, QPV	0,60	0,61	0,63	0,62
TFB Immeubles longue durée	0,14	0,16	0,16	0,17
TFB locaux industriels				3,69
TOTAL COMPENSATIONS	5,29 M€	5,55 M€	5,76 M€	4,67 M€
Variation d'une année sur l'autre	3,5%	4,9%	5,1%	-18,9%

Les compensations correspondent au remboursement par l'État des mesures d'exonération sur la fiscalité locale qu'il a décidées et qui ont des conséquences sur les recettes fiscales des collectivités. Une nouvelle allocation compensatrice de TFB est mise en place pour compenser la baisse importante de produit sur les locaux industriels, mesure inscrite dans le plan de relance. Pour rappel, le montant des autres compensations de TFB a été très nettement diminué au fil des ans, suite à l'application du coefficient de minoration.

La Ville de Grenoble ne percevra plus les allocations compensatrices TH (en particulier celle pour les personnes de condition modeste) puisqu'elles sont intégrées au montant à compenser, ce qui explique la baisse entre 2020 et 2021. La progression de ces allocations compensatrices était pourtant dynamique sur le territoire de la commune.

#### Montant des compensations



#### Des dotations de l'État stables

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	Notifié 2020	BP 2021
Dotation forfaitaire	25,22	24,62	24,27	24,36	24,07
DSU	3,34	3,61	3,90	3,88	4,18
Total Dotations (en M€)	28,55	28,22	28,17	28,24	28,25

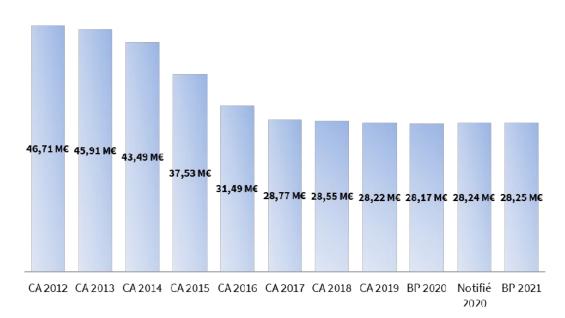
Après la baisse unilatérale des dotations initiée sous le précédent quinquennat pour associer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques (contribution de 11 Mds€), le mandat présidentiel actuel avait fait le choix de maintenir les recettes en instaurant un dispositif de contractualisation visant à limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités. Compte-tenu de la crise sanitaire, ce dispositif a été ajourné en 2020.

Après la forte baisse des dotations entre 2013 et 2017, la Ville a vu ses dotations se stabiliser même si ces dernières ont baissé de près de 1 M€ entre 2017 et 2019 du fait notamment de la baisse de la population, cette dernière entrant dans le calcul des dotations, et de la hausse de la péréquation supportée par les communes. Au total sur la période 2014-2019, la Ville aura perdu près de 80 M€ de ressources par rapport à la période 2008-2013.

La loi de finances 2021 prévoit une légère hausse des concours financiers de l'Etat aux collectivités pour atteindre 50,3 Mds d'euros. Pour la troisième année consécutive, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) sont revalorisées de 90 M€ chacune, et ce alors même que la Dotation globale de fonctionnement (DGF) 2021 est identique à l'an passé. La hausse de la DSU se traduira donc par une baisse de la dotation forfaitaire des communes.

Par conséquent, si une stabilité de la dotation globale de fonctionnement est prévue sur 2021, une baisse de la dotation forfaitaire (-0,3 M€) est prévue, compensée par une hausse de la DSU (+0,3 M€). Au global, ces recettes sont donc stables.

#### Montant des dotations de l'État



16 BP 2021 – Ville de Grenoble

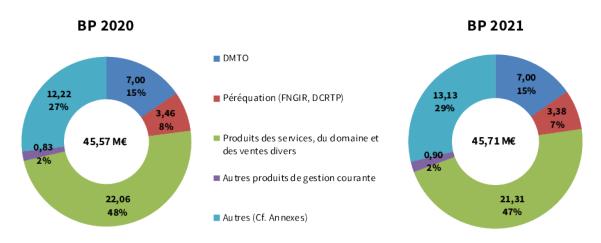
#### Une légère diminution des dotations de la Métropole

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Attribution de compensation	28,14	27,11	27,12	26,56
Dotation de solidarité communautaire	7,19	7,19	7,19	7,19
Total	35,34	34,31	34,32	33,75

En 2021, l'attribution de compensation diminue de 0,56 M€ par rapport au BP 2020, passant de 27,12 M€ au BP 2020 à 26,56 M€ en 2021. Cette baisse de 2,1 % résulte d'une part de la reprise du pouvoir de police spéciale en matière de circulation et de stationnement et d'autre part de la fin du reversement par la Métropole à la Ville des recettes du Fonds Social Européen au titre de la compétence « insertion emploi » puisque la Ville a désormais perçu toutes les recettes liées aux dépenses effectuées avant le transfert de la compétence en 2019.

La dotation de solidarité communautaire reste quant à elle stable par rapport aux exercices précédents, à hauteur de 7,19 M€, le montant et les critères de répartition de cette dotation facultative étant figés depuis plusieurs années.

#### Une stabilité des autres recettes de gestion courante



Rappel: les recettes de gestion courante n'intègrent pas les recettes exceptionnelles, ni les recettes financières.

Les autres recettes de gestion courante progressent très peu d'un exercice à l'autre (+0,14M€) passant de 45,57 M€ au BP 2020 à 45,71 M€ au BP 2021.

Cette relative stabilité masque de notables variations selon les chapitres. Ainsi, les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70) enregistrent une diminution de 0,75 M€ en raison essentiellement des conséquences de la crise sanitaire, qui conduisent à une forte diminution des recettes tarifaires, ces dernières perdant à elles seules 0,59 M€ (cf. détail infra).

Ces recettes seront éventuellement révisées à la hausse ou à la baisse à l'occasion des décisions modificatives en fonction de l'évolution de la crise sanitaire dans le courant de l'année.

S'agissant des autres recettes de participation, elles augmentent de 0,9 M€ passant de 8 M€ à 8,9 M€. Une recette nouvelle de l'Etat est notamment attendue pour la Biennale dans le cadre des projets liés à la jeunesse, à hauteur de 0,11 M€. La recette de compensation par l'Etat du forfait versé aux écoles maternelles privées du fait de la scolarisation dès trois ans est inscrite à hauteur de 0,49 M€. Le même montant est par ailleurs inscrit en dépenses pour versement aux établissements concernés. L'Union Européenne devrait également participer à l'opération Capitale Verte à hauteur de 0,25M€ cette année. Enfin, la Ville a obtenu une subvention de 0,13 M€ pour la mise en œuvre de démarches de prévention des risques professionnels à destination des ATSEM. A noter que les recettes de péréquation sont quasi-stables d'une année sur l'autre.

#### Péréquation

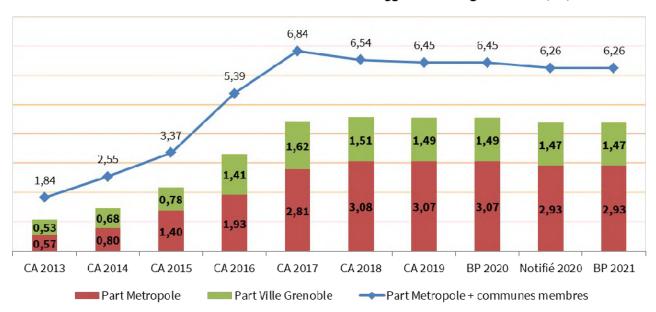
En millions d'euros		CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Recettes	DCRTP	1,24	1,09	1,09	1,02
Receites	FNGIR	2,36	2,36	2,36	2,36
TOTAL recett	TOTAL recettes		3,46	3,46	3,38
Prélèvement	FPIC	-1,51	-1,49	-1,49	-1,47
TOTAL		2,10	1,97	1,97	1,91

Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) qui vient en déduction des recettes de compensation que perçoit la Ville. Ainsi, si la Ville est bénéficiaire de la péréquation verticale pour 3,38M€, elle est contributrice en termes de péréquation horizontale à hauteur de 1,47M€, ce dernier chiffre étant en légère baisse en 2021 du fait de la baisse constatée en 2020 au niveau de la Métropole. D'où un solde porté à 1,91 M€ pour 2021, stable par rapport à 2020.

Le FPIC assure une péréquation horizontale entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les territoires bénéficiaires et contributeurs. Le territoire métropolitain, et par conséquent la Métropole et la ville de Grenoble, est contributeur au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition.

La Loi de Finances 2018 avait pour la première fois intégré la Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) dans les variables d'ajustement des dotations de l'État aux collectivités mais les collectivités percevant la DSU, comme Grenoble, n'avaient pas été concernées par une baisse de cette dotation en 2018. Les Lois de Finances 2019 et 2020 ont minoré la DCRTP sans condition d'éligibilité à la DSU, ce qui s'est traduit par une baisse de recette pour la Ville de 0,1M€ en 2019 et de 0,08M€ supplémentaires en 2020. Or, la minoration de cette dotation a un effet contre-péréquateur, car seules les collectivités « perdantes » à l'issue de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010 perçoivent la DCRTP. La Loi de finances pour 2021 n'a cette fois pas inclus la DCRTP des communes dans les variables d'ajustement et de ce fait la DCRTP sera maintenue au niveau de 2020. En conséquence, le montant de DCRTP prévu au budget 2021 correspond à celui notifié en 2020 (1,02 M€).

#### Détail et évolution du FPIC sur le territoire de l'agglomération grenobloise (K€)



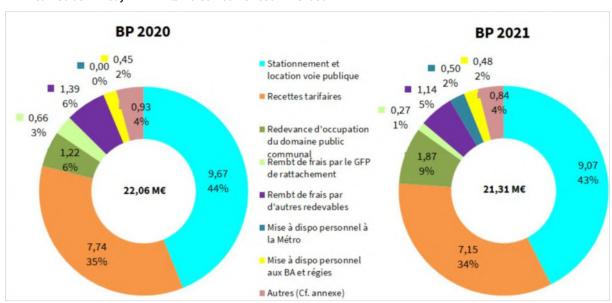
#### DMTO (droits de mutation à titre onéreux)

La valeur moyenne pour la période 2010-2018 se situe à 5,90 M€ avec un pic à 6,56 M€ en 2018 et un creux à 5,01 M€ en 2014. Le produit des droits de mutation à titre onéreux est lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (niveau de prix des biens et nombre de transactions). Il est proposé de stabiliser cette recette compte-tenu du maintien d'un nombre élevé de transactions immobilières en 2020 qui a permis d'encaisser les recettes inscrites au budget primitif malgré le contexte sanitaire.

#### Évolution des droits de mutation



#### Produits des services, du domaine et des ventes diverses



Les produits des services, du domaine et des ventes directes sont en baisse de 0,75 M€ par rapport au BP 2020.

Cette baisse s'explique notamment par une diminution des recettes des horodateurs de 0,6 M€ pour tenir compte de la diminution des places en centre-ville liée notamment au projet d'aménagement Cœur de Ville-Cœur de Métropole et de la baisse du taux d'occupation.

Les recettes tarifaires diminuent également du même montant, comme précisé ci-dessous.

Cette baisse est partiellement atténuée par des hausses de recettes provenant d'une part de la hausse des recettes de redevances pour occupation du domaine public liée à la reprise du pouvoir de police spéciale en matière de circulation et de stationnement (déménagements, chantiers, etc...) pour 0,65M€ et d'autre part de la refacturation au CCAS dans le cadre du contrat de quasi-régie concernant l'accueil du site Camille Claudel pour 0,14M€.

#### **Recettes tarifaires**

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Recettes tarifaires (M€)	8,39	7,89	7,74	7,15
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne- ment	4,36	4,38	4,28	4,28
Redevances et droits des services à caractère culturel	2,10	1,80	1,68	1,31
Redevances et droits des services à caractère sportif	0,87	0,78	0,89	0,68
Autres prestations de services	0,89	0,80	0,73	0,73
Redevances des services à caractère social	0,16	0,13	0,16	0,15
Redevances et droits des services à caractère loisirs	0,01	0,00	0,01	0,00

Globalement, les recettes tarifaires diminuent de -0,59 M€ d'un exercice à l'autre.

S'agissant des recettes du secteur culturel, elles diminuent de 0,37 M€ compte-tenu essentiellement du contexte sanitaire, celles du Musée étant revues à la baisse de 0,19 M€.

La billetterie des piscines devrait diminuer de 0,13 M€, et les recettes liées aux animations sportives de 0,08 M€ en raison de la baisse de fréquentation constatée depuis le début de la crise de la Covid-19.

#### Autres produits de gestion courante

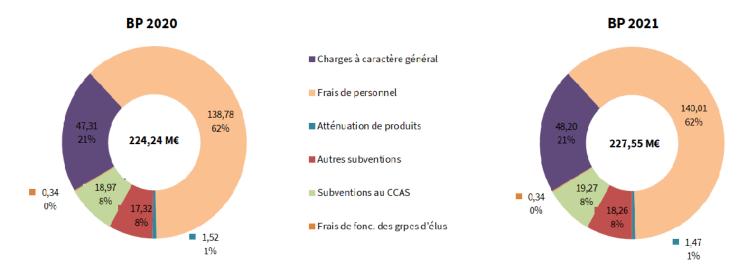
Ces recettes, correspondant au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », comprennent les revenus des immeubles (loyers) et les produits divers de gestion courante. Elles sont prévues à hauteur de 0,90 M€, soit un montant très stable par rapport aux prévisions 2020.

# **Produits financiers et exceptionnels**

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Produits financiers (chapitre 76)	2,44	2,88	1,83	1,32
dont dividendes	1,54	1,63	1,00	0,60
dont recettes liées à la dette (recettes de swap et dette récupérable)	0,89	1,24	0,83	0,72
Recettes exceptionnelles hors cessions (chapitre 77)	1,37	3,20	0,96	0,68
Cessions	35,11	2,63		
Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant (chapitre 78)	3,00	0,19	0,00	0,00
Total produits financiers, exceptionnels (hors cessions) et avec reprises de provisions	6,81	6,27	2,79	2,00

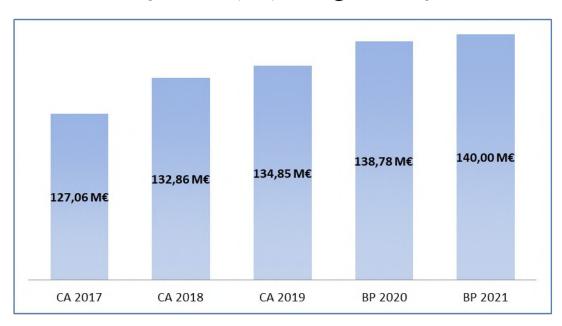
Les recettes financières comprennent essentiellement les versements de dividendes et les produits liés à la dette. Les dividendes passent de 1 M€ au BP 2020 à 0,6 M€ au BP 2021. Les recettes de produits de couverture contre le risque de taux diminuent en 2021, du fait de la diminution de l'encours des emprunts concernés. Les recettes exceptionnelles diminuent de 0,28 M€, ces recettes étant par nature fluctuantes d'une année sur l'autre.

# Dépenses de gestion courante



Globalement, les dépenses de gestion courante augmentent de 3,31 M€ entre le BP 2020 et le BP 2021. Cette augmentation est liée à la hausse des frais de personnel (+1,23 M€), des charges à caractère général (+0,89 M€), et des autres charges de gestion courante (+1,24 M€).

#### Chapitre 012 (M€) - Budget Principal



Note: la hausse entre 2017 et 2018 s'explique par le fait que le remboursement des services communs à la Métropole s'est effectué par refacturation à compter de 2018 alors que les années précédentes il s'effectuait par réfaction de l'attribution de compensation. Seul le service « accompagnement vers l'emploi » a continué à être prélevé sur l'attribution de compensation jusqu'au transfert de la compétence au 1er janvier 2019.

La construction du budget des ressources humaines pour 2021 est particulière tant l'année 2020 a été atypique. Les dépenses liées à l'évènementiel ont fortement diminué alors que la Ville a maintenu les rémunérations de ses agents notamment vacataires et horaires pendant les périodes de confinement.

Le budget 2021 est en augmentation de 1,22 M€ par rapport au BP 2020 et représente 58% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses supplémentaires sont liées à des dépenses contraintes et à des mesures portées par la collectivité.

#### Parmi les dépenses contraintes, on peut citer :

- le coût du glissement vieillesse technicité estimé à 1,4 M€ compensé partiellement par un effet noria sur les nouveaux recrutements et par une gestion rigoureuse des remplacements
- la suite de la mise en place du parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR) pour 0,44 M€
- la mise en place d'une prime de précarité issu de la Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique estimée à 0,4 M€
- l'organisation des élections régionales et départementales (+ 0,2M€)

#### Parmi les dépenses portées par choix politique de la collectivité, on peut citer :

- la poursuite de la dé-précarisation des personnels de la direction éducation jeunesse dont la négociation est en cours avec les organisations syndicales pour aboutir à un second protocole d'accord
- une étude approfondie du métier d'Atsem et l'élaboration d'un plan d'action à mettre en place dans le cadre d'un projet financé par le fonds national de prévention (recette de 0,13M€ en 2021)
- la poursuite et pérennisation de l'indemnité kilométrique vélo dans le cadre du forfait mobilité durable (200 € par an maximum pour les agents concernés)
- la ré-internalisation des pouvoirs de police (+0,5M€) compensée sur l'attribution de compensation versée par la Métropole à la Ville suite à l'évaluation des charges qui interviendra dans le courant de l'année
- l'intégration de cinq postes du CCAS pour l'accueil du site Camille Claudel (0,17M€) refacturé en partie au CCAS dans le cadre du contrat de quasi-régie pour 0,14M€.

22 BP 2021 – Ville de Grenoble

En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2020 / BP 2021
Crédits pour personnel permanent	110,88	110,31	111,08	113,86	115,65	2 %
Dispositifs d'emploi + apprentis	0,56	0,44	0,45	0,46	0,49	6 %
Renforts et remplaçants + autres	13,16	14,24	15,20	15,90	15,30	-4 %
Emplois Financés	0,51	0,48	0,51	0,59	0,62	4 %
Total crédits personnel non permanent	13,67	14,72	15,71	16,49	15,91	-3 %
Autres dépenses de personnel	1,95	2,30	2,44	2,65	2,83	7%
Services communs VdG	0,00	5,09	5,18	5,33	5,12	-4 %
Total chapitre 012 Budget Principal	127,06	132,86	134,85	138,78	140,00	0,9%
Services communs prélevés sur AC	6,64	1,24				
Dépenses personnel Budget Principal avec les services communs	133,70	134,10	134,85	138,78	140,00	0,9%
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,27	2,28	2,38	1,95	2,15	10 %
Budget Annexe Self Clémenceau	0,54	0,55	0,58	0,61	0,66	9 %
Total chapitre 012 consolidé	136,51	136,93	137,81	141,34	142,82	1 %

#### Un soutien en hausse à la vie associative et au CCAS

En 2021, la ville de Grenoble porte un effort particulier sur l'accompagnement des associations et du CCAS en prévoyant de consacrer plus de 35 M€ de subventions de fonctionnement et de projets :

- 19,3 M€ sont versés au centre communal d'action sociale (CCAS),
- 15,8 M€ en aides directes aux associations.

Les locaux mis à disposition, qui représentent une valeur totale supérieure à 5 M€ (loyers, fluides, ...) ne sont pas comptabilisés dans ces subventions. Ils représentent néanmoins un réel soutien à ces partenaires au quotidien.

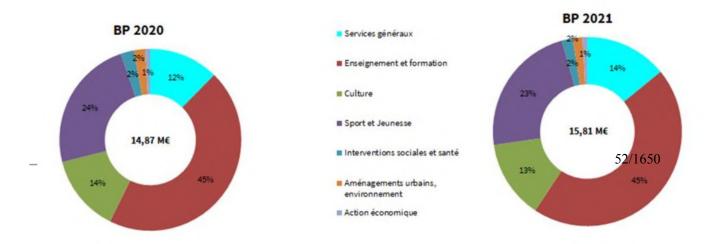
En millions d'euros	CA 2017	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Total chapitre 65	39,35	36,21	36,57	36,09	36,29	37,53
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	16,15	15,59	15,53	15,21	14,87	15,81
Autres dépenses	3,21	1,76	2,14	1,98	2,45	2,46
Subvention CCAS	19,99	18,86	18,90	18,90	18,97	19,27

Les éléments retracés ci-dessus constituent l'intégralité du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

#### Subvention au CCAS

La subvention au CCAS augmente de 0,3M€ entre le BP 2020 et le BP 2021, soit +1,6%. En effet, elle intègrera, à partir de 2021, le remboursement au CCAS du dispositif d'hébergement d'urgence. Jusqu'à présent, cette prise en charge par le Ville se faisait sous la forme d'une refacturation. A noter que la subvention de la Ville au CCAS, qui représente 30% des recettes réelles de fonctionnement du CCAS, n'est pas le seul soutien puisque la Ville subventionne à hauteur de 0,8M€ des associations œuvrant notamment dans le champ de la précarité et de la petite enfance et concourt aux financement des dispositifs de lutte contre le non recours au droits tels que l'équipe juridique mobile, la caravane des droits ou encore la cellule veille jeunes majeurs pour 0,2M€.

#### Subventions aux associations et structures de droit privé et public



Les subventions progressent de +0,94 M€ par rapport à l'exercice 2021, s'établissant ainsi à 15,81 M€.

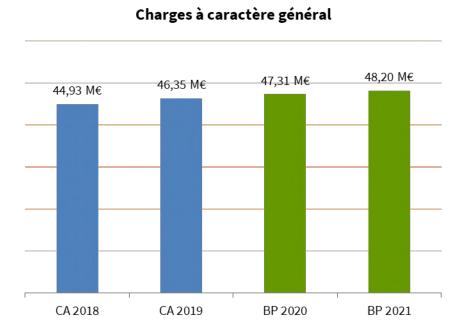
La Ville a instauré à l'automne dernier un fonds de soutien aux associations et un autre destiné aux opérateurs culturels pour les soutenir encore davantage en cette période de crise sanitaire. A ce titre, une enveloppe supplémentaire de 0,3 M€ est prévue en 2021.

D'autre part, 0,49 M€ sont inscrits pour la participation à la scolarisation des enfants dès trois ans dans les écoles maternelles privé, comme il est prévu par les textes. Comme précisé précédemment, cette dépense est à ce jour intégralement compensée par l'Etat.

#### Autres dépenses

Les autres dépenses sont principalement constituées des subventions ou participations versées à des organismes de droit public (par exemple parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse) ou encore à des établissements privés à statut particulier (comme par exemple le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement ou des associations étrangères dans le cas des aides exceptionnelles aux pays sinistrés), ainsi que des indemnités des élus. Elles sont quasi stables, passant de 2,45 à 2,46 M€ en 2021.

#### Des charges à caractère général en hausse du fait des dépenses contraintes



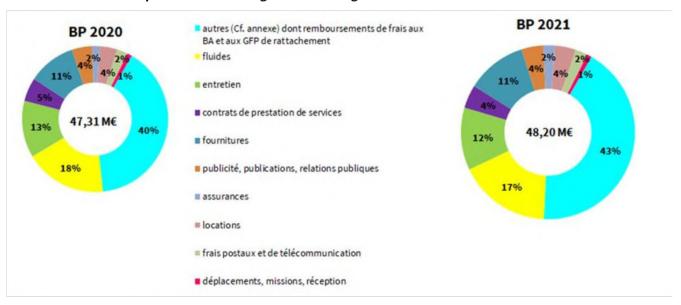
Les charges à caractère général augmentent de 0,89 M€ entre le BP 2020 et le BP 2021, soit une hausse de 1,88%. Les principales évolutions constatées sont les suivantes :

- Les impacts de la crise sanitaire, conduisant notamment à une progression de +0,5 M€ des dépenses de fournitures et de nettoyage en raison de l'achat de masques, de produits d'entretien supplémentaires et du renforcement des prestations de nettoyage avec de nouveaux protocoles sanitaires
- Une progression de +0,5 M€ des frais de gardiennage dont 0,2 M€ est prévu pour le gardiennage du chantier de démolition du bâtiment actuellement occupé par les agents du CCAS et 0,18M€ pour la surveillance du chantier du Centre de Santé à la Villeneuve
- Une progression de 0,24M€ des frais d'assurance suite au nouveau contrat
- Une augmentation de +0,3 M€ des dépenses informatiques, essentiellement pour les réseaux télécoms, portées par la Métropole
- Une diminution des fluides de 0,3M€ et des taxes foncières de 0,15M€
- La suppression de l'enveloppe de 0,25M€ destinée au remboursement au CCAS des frais d'hébergement d'urgence puisque ceux-ci sont désormais inclus dans la subvention

A noter que les indemnités des régisseurs sont désormais intégrées au chapitre 012.

53/1650

#### Focus sur la ventilation par nature des charges à caractère général

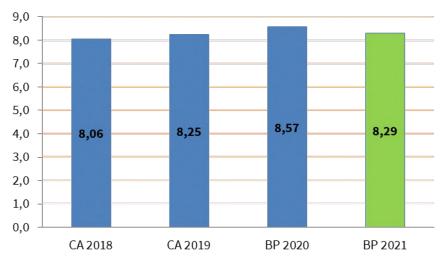


#### Dépenses liées aux fluides

Le poste des «fluides» (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments municipaux) représente 17,2% des charges à caractère général (contre 18% en 2020) et est en diminution de -0,3 M€ par rapport au BP 2020.

Le poste des « fluides » est en baisse du fait de conditions tarifaires plus favorables pour l'électricité et le gaz, de l'impact des différentes actions d'économie d'eau (optimisation des consommations d'eau des piscines, projet de valorisation de l'eau de nappe à la piscine Jean Bron notamment) et des travaux d'améliorations dans différentes chaufferies (MJC Anatole France, MDH Capuche, Ensemble Eaux-Claires, Locaux Antenne).

### Évolution des dépenses de fluides (M€)



#### Des autres dépenses stables

Les autres dépenses rassemblent les inscriptions budgétaires réalisées au chapitre 014 « Atténuation de produits » et au chapitre 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ». Le montant est de 1,81 M€ au BP 2021 contre 1,86 M€ au BP 2020.

Le chapitre des atténuations de produits est essentiellement composé du FPIC pour 1,47 M€, en baisse de 0,02 M€ par rapport au BP 2020 pour tenir compte du montant notifié en 2020. En effet, malgré le maintien de l'enveloppe globale du FPIC au niveau national, de légères modulations dans les évolutions sont constatées sur chaque territoire.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 0,34 M€ et sont identiques au montant prévu au BP 2020.

# Dépenses exceptionnelles et provisions

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Charges financières (charges d'intérêts bruts - chapitre 66)	7,11	6,83	6,43	5,54
Charges exceptionnelles (chapitre 67)	8,59	8,01	7,19	7,93
Dotation provisions semi budgétaires (chapitre 68)	0,49	0,40	0,40	0,40
TOTAL	16,18	15,24	14,01	13,87

Les dépenses exceptionnelles 2021 sont globalement stables puisque la baisse des charges financières vient compenser la hausse des subventions d'équilibre aux budgets annexes.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes sont en nette progression de BP à BP : elles passent de 6,8 M€ en 2020 à 7,6 M€ au BP 2021, ce qui représente une augmentation de 0,8 M€, soit 11,8 %. Les principales augmentations concernent le budget annexe de la cuisine centrale, dont la subvention progresse de 0,37 M€, de même que celle des Selfs (+0,35M€), compte-tenu notamment de la mise en place d'une offre de restauration sur le site Camille Claudel. La subvention au budget annexe activités économiques progresse de 0,29 M€ du fait de la diminution de recettes de loyers notamment. Enfin, la subvention au budget de la Régie Lumière diminue quant à elle de 0,2 M€.

Les charges financières liées à la gestion de la dette du budget principal s'élèvent à 5,54 M€ contre 6,43 M€ au BP 2020. Les collectivités territoriales vont continuer à bénéficier en 2021 d'un contexte de taux très favorable, la Banque centrale européenne ayant maintenu dans le contexte de crise sanitaire ses mesures interventionnistes. Par ailleurs, la prévision du BP 2021 a été effectuée en connaissant le montant des emprunts effectivement réalisés en 2020, ce qui n'était pas le cas du BP 2020 puisque les emprunts 2019 n'étaient pas connus au moment de la rédaction du document de présentation budgétaire 2020. Dès lors, la prévision des charges financières 2021 est moindre que celle de 2020 car elle a été affinée au plus près des réalisations.

Ces montants intègrent des charges d'intérêts refacturées à la Métropole en contrepartie de la dette récupérable liée à la compétence « voirie » transférée en 2015 ainsi que des charges d'intérêts liées aux régularisations des encours de dette des budgets eau et stationnement transférés à la Métropole en 2015 (cf. délibération n°65-18360 du CM 08/09/2019). Les intérêts liés à la dette récupérable voirie et à ces régularisations font l'objet d'une prise en charge par la Métropole à hauteur de 0,3 M€ qui est enregistrée au chapitre 76 du présent budget primitif.

Enfin, les provisions à constituer en 2021 sont, comme l'an passé, les suivantes :

- 0,2 M€ au titre du programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Chatelet,
- 0,2 M€ au titre des engagements pris par la Ville dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Flaubert, en termes de rachat éventuel de places de parkings.

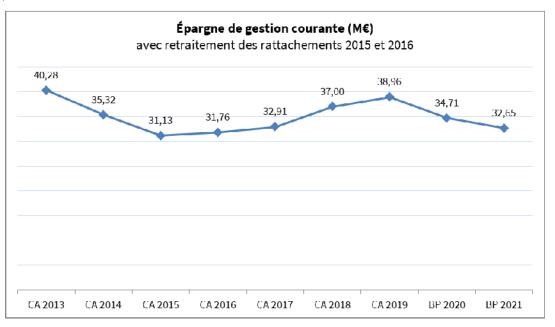
# 2. Épargnes



# Épargne de gestion courante

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Recettes de gestion courante (1)	252,55	257,62	258,65	259,50
Dépenses de gestion courante (2')	215,81	219,11	224,24	227,55
Epargne de gestion courante (TIR non déduits) =1-2'	36,74	38,51	34,41	31,95
Travaux d'investissement en régie (TIR)	-0,25	-0,45	-0,30	-0,70
Épargne de gestion courante (3) = 1-2	37,00	38,96	34,71	32,65

L'épargne de gestion courante est en nette diminution par rapport à 2020, puisqu'elle passe de 34,71 M€ à 32,65 M€ au BP 2021 du fait notamment de la croissance des dépenses (+ 3,3M€) bien supérieure à celle des recettes (+0,85M€).



# Épargne brute et épargne nette

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Épargne de gestion courante (1)	37,00	38,96	34,71	32,65
Recettes exceptionnelles retraitées (2)	5,81	5,03	1,96	1,28
Dépenses exceptionnelles (3)	9,08	8,41	7,59	8,33
Frais financiers nets (après déduction dette récupérable) (4)	6,21	5,58	5,59	4,82
Épargne brute (5=1+2-3-4)	27,51	29,99	23,49	20,78
Remboursement du capital de la dette (après déduct° dette récup.)	22,26	20,95	22,17	22,51
Epargne nette après déduction dette récupérable et TIR	5,25	9,04	1,31	-1,73

Pour mémoire, une épargne nette négative signifie qu'avant d'investir le moindre euro, la Ville doit mobiliser des ressources propres d'investissement.

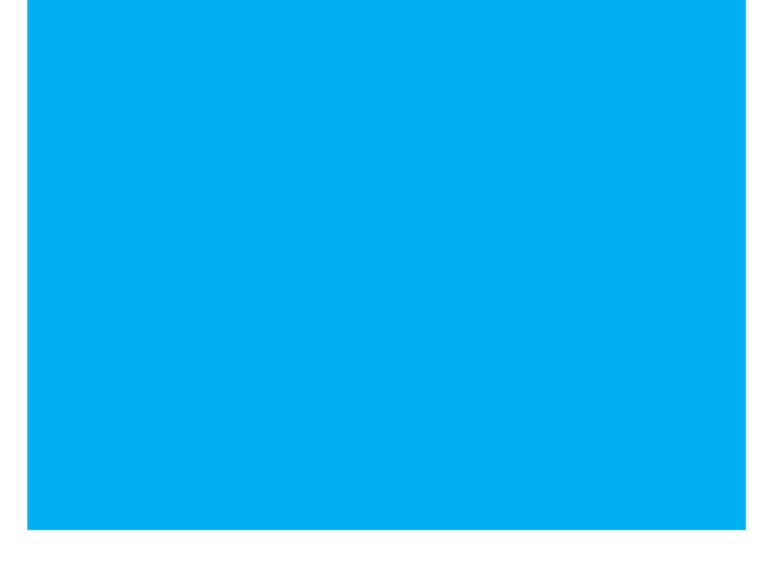
Afin de neutraliser l'impact du remboursement par la Métropole de la dette récupérable liée notamment à la compétence voirie, il a été fait le choix d'isoler cet impact afin de garantir la permanence des méthodes.

Après déduction des TIR et de la dette récupérable, l'épargne nette 2021 est négative, à hauteur de -1,73 M€. Pour mémoire, elle était prévue pour un montant de 1,31M€ au BP 2020. Cette dégradation est principalement liée aux conséquences de la crise sanitaire, comme exposé ci-avant.

Pour autant, l'équilibre réel, qui prévoit que le remboursement de la dette doit être couvert par des ressources propres, est garanti comme le montre le tableau ci-dessous :

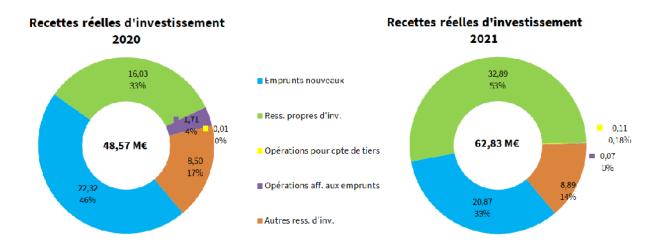
En millions d'euros	BP 2020	BP 2021
Dépenses à couvrir par des ressources propres	24,36	24,53
Emprunts et dettes assimilées	24,27	24,41
Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0,09	0,11
Ressources propres	46,20	59,60
Ressources propres externes :		
FC TVA, TLE, TAm créance GFP de rattachement et autres	7,93	14,15
éta blissements publics		
Ressources propres intemes :	13,14	10,80
amortissement des immobilisations, provisions et participations	13,14	10,00
Produits des cessions	8,09	18,66
Virement de la section de fonctionnement	17,03	15,99
Solde	21,84	35,08

# 3. Budget d'investissement



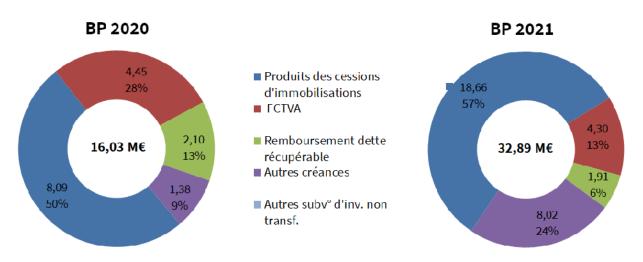
### Recettes d'investissement

Rappel: depuis le CA 2015, la présentation des ressources propres d'investissement correspond strictement à la définition intégrée aux maquettes budgétaires de la M14.



Les recettes réelles d'investissement sont en augmentation par rapport au BP 2020 (+14,26 M€) du fait de l'augmentation des ressources propres (+16,86 M€).

#### Des ressources propres d'investissement en hausse



Les ressources propres s'élèvent à 32,89 M€, en hausse de 16,86 M€. Cette augmentation s'explique par la hausse de la prévision des produits des cessions (+10,57 M€), du fait de la cession à la Métropole de 2/3 des actions de la Compagnie de Chauffage pour 11,4 M€ et de la hausse des autres créances, passant de 1,38 M€ à 8,02 M€ (+6,64 M€). En effet, en 2021, en plus des recettes de cessions à paiement différé des actions de GEG (1 M€/an) et des biens situés dans le centre ancien et le quartier Hoche (0,38 M€ en 2020 et 2021), les autres créances incluent des remboursements d'avances à la Ville par la SEM INNOVIA et la SPL SAGES dans le cadre des opérations d'aménagement dans les quartiers Presqu'île (1 M€), Châtelet (3,19 M€), Washington Sud (0,52 M€) et Bouchayer-Viallet (1,81 M€).

Par ailleurs, on note une baisse du remboursement du capital de la dette récupérable du fait de son amortissement dégressif.

60/1650

#### Évolution du reversement du FCTVA



Pour mémoire, le FCTVA consiste pour l'État à compenser aux collectivités territoriales une partie de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé sur les dépenses d'équipement (acquisition et travaux) des organismes locaux durant l'année précédente (hors achats de terrains et su bventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pu être récupérée par la voie fiscale.

La prévision de FCTVA 2021 est en légère diminution par rapport au BP 2020, à 4,3 M€ sur l'investissement. A noter que l'année 2021 correspond pour la Ville à la dernière année de récupération du FCTVA de manière déclarative avant automatisation du calcul par les services de l'Etat à compter de 2022.

#### Une baisse de l'emprunt

En millions d'euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Emprunts nouveaux	20,00	12,36	22,32	20,87

La prévision d'emprunts nouveaux diminue de 1,45 M€ par rapport à ceux prévus en 2020; la hausse des ressources propres permettant de limiter le recours à l'emprunt en 2021.

#### Une hausse des subventions d'investissement

Comme en 2020, les autres ressources d'investissement sont constituées uniquement de subventions d'investissement pour un montant de 8,89 M€.

Financeur	CA 2018 CA 2019		BP 2020		BP 2021			
INVESTISSEMENT	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
État	2,03	32,3%	1,85	48,1%	2,77	32,5%	2,83	31,9%
Région	1,11	17,6%	0,17	4,5%	1,01	11,9%	0,80	9,0%
Département	1,53	24,4%	0,65	16,9%	1,96	23,0%	0,86	9,7%
Métropole	1,19	19,0%	0,49	12,7%	0,05	0,6%	0,00	0,1%
Union Européenne	0,00	0,0%	0,00	0,0%	1,81	21,3%	1,98	22,3%
Autres organismes	0,42	6,7%	0,69	17,8%	0,91	10,7%	2,41	27,1%
TOTAL	6,27	100%	3,85	100%	8,50	100%	8,89	100%

61/1650

Les subventions d'investissement augmentent de 0,39M€, passant de 8,50 M€ au BP 2020 à 8,89 M€ en 2021. Compte-tenu des modalités de financement des dépenses d'investissement et de leur phasage, il est normal de constater des variations d'une année sur l'autre.

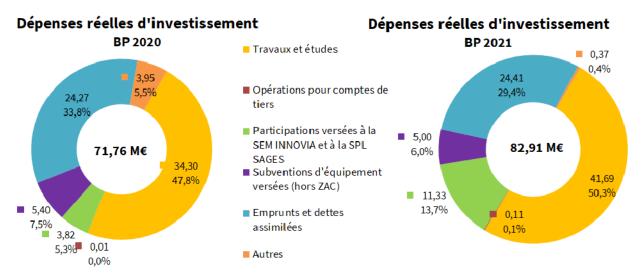
La Ville devrait également percevoir en 2021 les recettes d'investissement suivantes :

- Etat: 2,83 M€ sont prévus dont 0,84 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement local pour le financement des travaux d'aménagement dans le bâtiment Camille Claudel et 0,40 M€ de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine au titre des travaux d'aménagement des espaces publics et des travaux dans le gymnase de la Rampe dans le quartier Villeneuve
- Région: 0,80 M€ sont prévus dont 0,34 M€ au titre des travaux dans le centre de santé des Géants dans le quartier Villeneuve et 0,31 M€ au titre du financement de l'achat des locaux pour la propreté urbaine dans le quartier Mistral
- Département : 0,86 M€ dont 0,3 M€ liés aux travaux du centre de santé Villeneuve et 0,3M€ de dotation territoriale au titre des travaux d'extension de l'école Jean Racine et des travaux dans l'école Marianne Cohn.
- Union européenne: 1,98 M€ dont 1,2 M€ de FEDER dans le cadre des travaux de rénovation énergétique dans les groupes scolaires Elisée Chatin, Ampère et Painlevé et 0,78 M€ dans le cadre des travaux de l'école Marianne Cohn
- Autres organismes: 2,41 M€ dont 2 M€ correspondant à la perception de participations d'AREA dans le cadre des travaux du groupe scolaire Joseph Vallier, en lien avec le déplacement du mur anti-bruit le long de l'A480

#### Opérations pour compte de tiers

La Ville porte des opérations pour le compte de tiers : ces opérations donnent lieu à la réalisation de dépenses d'investissement comptabilisées au chapitre 45 et à des recettes de refacturation aux tiers également comptabilisées au chapitre 45 des recettes d'investissement. Le montant des dépenses et des recettes de ces opérations au BP 2021 est de 0,11 M€. Il s'agit de dépenses relatives aux travaux d'hygiène et de salubrité ainsi que des dépenses réalisées pour le compte de la Métropole dans le cadre des travaux de réhabilitation du gymnase de la Rampe.

# Dépenses d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement sont prévues à hauteur de 82,91 M€, soit une hausse de 11,15 M€ par rapport au BP 2020.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des dépenses de travaux et études (+7,39 M€) du fait du décalage de certains projets prévus en 2020 sur 2021 (travaux d'aménagement de la Place Victor, Hugo,

33 BP 2021 - Ville de Grenoble

travaux dans le bâtiment Camille Claudel...) ainsi que par la hausse des participations versées aux sociétés d'aménagement (+7,5 M€) pour la réalisation d'équipements publics, la programmation de logements sociaux et l'équilibre de l'opération dans les opérations d'aménagement.

Cette hausse est atténuée quelque peu par la diminution des autres dépenses d'investissement (-3,58M€) du fait principalement de la baisse des prévisions d'opérations financières entre les deux exercices et des écritures comptables sur 2020 liées à des cessions à paiement différé à ACTIS dans les quartiers Hoche et centre ancien.

#### Une augmentation des dépenses de travaux et études

Les travaux et études agrègent :

- les frais d'études, d'acquisitions de logiciel... (chapitre 20 « immobilisations incorporelles »),
- les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, les travaux réalisés dans l'année (chapitre 21 « immobilisations corporelles »),
- les travaux pluriannuels (chapitre 23 « immobilisations en cours »)
- les opérations d'équipement créées dans le cadre des autorisations de programmes « Écoles » et « Travaux bâtiments culturels ».

# Travaux et études (M€)



#### Principales opérations d'investissement

Section discounting and the section of the section	TV D/	B	B1-12
Projets d'investissement	Dépense		Net investi par la Ville
Des espaces publics apaisés, végétalisés et rafraichissants     dest apparaments de la Cranda conformade.	7 703K€ 1 800K€	-256K€	<b>7 447K</b> : 1 800K€
dont amenagements de la Grande esplanade	1 800K€ 1 952K€		1 800K
dont déminéralisation et végétalisation de la place Victor Hugo dont rues aux écoles	1 952K€ 800K€		1 932K€ 800K€
dont Cœur de ville - cœur de métropole	799K€	2.05246	799K
□ Un plan "écoles" toujours ambitieux  dont construction nouvelle école Flaubert	3 830K€	-2 963K€ -105K€	7 014K• 3 725K€
dont extension de l'école élémentaire J Racine			
	775K€	-195K€	580K€
dont extention de l'ecole Diderot	1 831K€		1 531K€
dont grand programme de petits travaux	1 867K€	-44K€	1 823₭€
∃ Un plan progressif de renovation des locaux de la ville		-2 761K€	4 028K
dont isolation de l'école et du gymnase Vallier, requalification du parc Vallier-Catane		-2 000K€	-72K€
dont maintenance des equipements culturels	1 198K€	-315K€	.883K€
dont maintenance des équipements sportifs	1 765K€		1 765K€
dont maintenance des locaux associatifs	753K€	-200K€	553K€
dont renovation du gymnase de La Rampe	905K€	-246K€	659K€
□ L'ANRU, levier pour construire une ville parc solidaire et citoyenne	3 907K€	-236K€	3 671K
dont nouvel équipement jeunesse	951K€	OK€	95 <b>1</b> K€
dont ouverture du parc de la Villeneuve	1 462K€	OK€	1 462K€
dont pole enfance des Trembles	400K€		400K€
☐ Participation aux équipements public des Zones d'amenagement	9 059K€	-6 556K€	3 413K
dont Abbaye	467K€		467K€
dont Chatelet	3 280K€	-3 188K€	355K€
dont ZAC Flaubert	1 100K€		<b>1</b> 100K€
dont ZAC Presqu'ile	1 800K€	-1 000K€	800K€
□ Conditions de travail des agents	3 282K€	-126K€	3 <b>1</b> 57K€
dont achat locaux pour relocalisation propreté urbaine sur Mistral	350K€	-114K€	236K€
dont aménagement des nouveaux locaux du service Archives	200K€		200K€
dont reconfiguaretion de l'accueil de l'hotel de ville	200K€		200K€
dont transformation du centre technique de Balzac	300K€		300K€
Autres	2 232K€	-12K€	2 221K€
⊞ Transition numerique: priorité à l'égalité et à la sobriété numerique	3 292K€	-144K€	3 148K
☐ Participation à la construction et à la rénovation de logement public	3 661K€		2 750K
dont aide aux bailleurs	388K€		388₭€
dont contribution à la construction de logement social à l'Abbaye	167K€		167K€
dont contribution à la construction de logement social ZAC Presqu'ile	1 083K€		1 083 K€
dont fonds de coucours habitat dans le cadre du programme ANRU	757K€		757K€
dont campagne isolation mur/mur et ravalement de façades	117K€		117K
□ Investissement de santé publique	2 780K€	-1 042K€	1 737K
dont renouvellement de la flotte de vehicules	2 060K€	-245K€	1814K€
dont études urbaines pour une ville santé	470K€		470K€
□ Investissements de proximité	1 249K€	-82K€	1 167K
dont petits aménagements de secteurs	590K€	-5K€	.585K€
dont urbanisme transitoire	200K€		200K€
⊕ Quartier Malherbe: ouverture du nouveau centre communal Camille Claudel	1 675K€	-844K€	831K
⊕ Budget participatif	800K€	OK€	800K
⊕ Bastille: 1ers pas vers un projet partenarial	1 045 K€	-396K€	649K
☐ Travaux sur patrimoine architectural	819K€	-376K€	442K
dont Tour Perret	779K€	- <i>376K€</i>	402K€
■ Gestion dynamique du patrimoine immobilier de la ville	880K€	-7 428K€	-6 548K
dont cession de locaux suite à l'ouverture du nouveau centre communal C Claudel		-1927K€	-1 927K€
dont versement au CCAS du produit de la Vente du Batiment L Pellat	580K€		580K€
dont autres cessions		-5 030K€	-5 030K€
dont dutres cessions			

Les dépenses ci-dessus correspondent aux dépenses réelles d'investissement hors dette et attribution de compensation d'investissement.

64/1650 BP 2021 – Ville de Grenoble L'année 2021 sera marquée par la poursuite d'opérations d'aménagement d'envergure (16,8 M€ de dépenses prévues) :

- 9,06 M€ de participations seront versées aux sociétés d'aménagement dans le cadre de la participation aux aménagements et équipements publics des ZAC Presqu'île, Flaubert, Bouchayer-Viallet et les concessions Châtelet, Abbaye et Washington Sud.
- 7,7 M€ seront consacrés à la réalisation d'espaces publics apaisés et végétalisés dont 1,7 M€ pour le démarrage de la phase de travaux sur la Grande Esplanade dans le cadre d'une convention de mandat avec la SPL SAGES et 0,8 M€ pour le lancement du projet des Rues aux écoles afin de faire des abords des écoles des zones végétalisées et piétonnisées

L'investissement dans les écoles continuera en 2021 à rester une priorité pour la Ville (10 M€ de dépenses prévues) avec d'importants travaux de réhabilitation et le démarrage de nouveaux projets :

- Démarrage en 2021 des travaux de construction de l'école Flaubert (3,8 M€)
- Poursuite des travaux d'extension de l'école Diderot (1,8 M€), de l'école Jean Racine (0,8M€) et des travaux de construction de l'école Marianne Cohn (0,9 M€) dont l'ouverture est prévue courant 2021

3,9 M€ seront investis dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Villeneuve :

- 1,5 M€ pour l'ouverture du parc de la Villeneuve et la démolition du siège du CCAS
- 0,9 M€ pour le démarrage des travaux de construction de l'équipement jeunesse
- 0,4 M€ pour les premiers travaux de réhabilitation du pôle enfance des Trembles

Une enveloppe de 6,8 M€ sera consacrée en 2021 à la rénovation de locaux de la Ville :

- Dont 1,9 M€ pour les travaux d'isolation de l'école et du gymnase Vallier ainsi que la requalification du parc Vallier-Catane
- Dont 4,7 M€ pour les travaux d'entretien des bâtiments culturels, sportifs et associatifs (travaux d'accessibilité, rénovation du gymnase de La Rampe, études pour une rénovation globale du gymnase Malherbe...)

Une enveloppe de 6,6 M€ sera dédiée à l'amélioration des conditions de travail des agents (3,3 M€) et à la transition numérique (3,3 M€) :

- évolution des systèmes d'informations de la Ville pour permettre le développement de projets (changement de logiciel RH, changement des vidéoprojecteurs dans les écoles…) et tenir compte du déploiement du télétravail (2,6 M€)
- travaux de reconfiguration de l'accueil de l'hôtel de Ville (0,2 M€)
- travaux d'aménagement des nouveaux locaux du service Archives (0,2 M)

La Ville poursuivra en 2021 son investissement en faveur de la construction et la rénovation de logements :

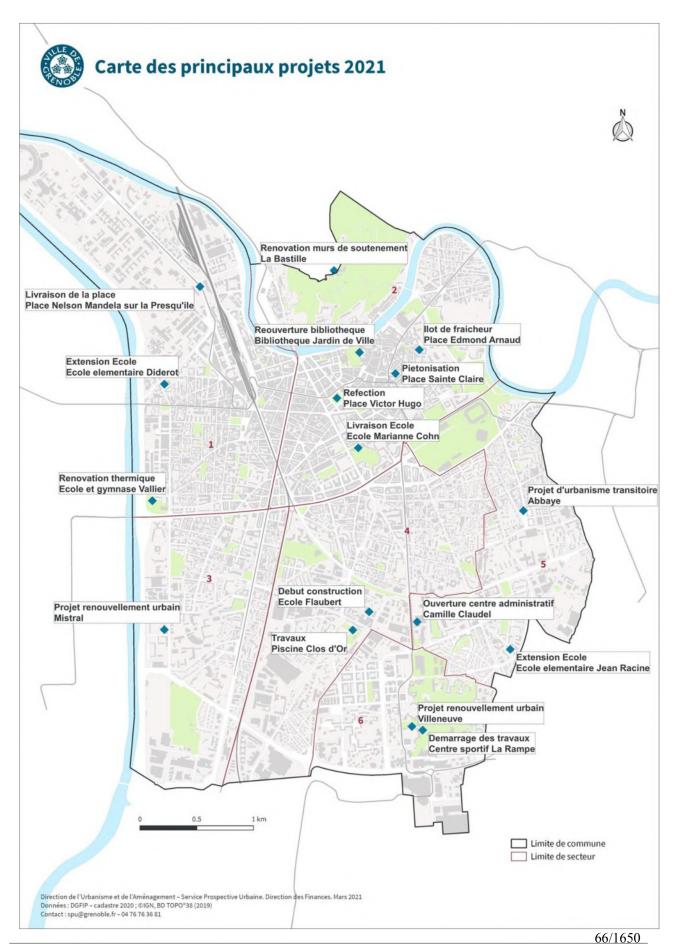
- maintien d'une aide aux bailleurs et des aides versées dans le cadre du dispositif Mur Mur et pour le ravalement des façades (0,5 M€)
- participation à la réalisation de logements sociaux dans le cadre des opérations d'aménagement, Abbaye et Presqu'île (1,2 M€)

1 M€ sera consacré aux travaux de restauration des murs de soutènement du site de la Bastille et à des études pour repenser l'aménagement du site ; des participations financières de l'Etat et de l'Europe sont prévues sur ce projet.

La Ville poursuivra en 2021 la gestion dynamique de son patrimoine, avec une prévision de cessions de locaux pour près de 7 M€ dont 2 M€ concernent des bâtiments libérés suite aux départs d'agents dans le bâtiment Camille Claudel, 1,9 M€ pour la cession au Département du bâtiment situé au 24 quai de France et 1,6 M€ pour la cession de la Maison Gavin.

Concernant le patrimoine, des dépenses liées au démarrage du projet de restauration de la Tour Perret sont prévues pour un montant de 0,8 M€ en 2021.

#### Quelques exemples d'investissements structurants sur le territoire grenoblois



BP 2021 – Ville de Grenoble

Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Les subventions d'équipement, hors opérations d'aménagement, diminuent légèrement de 0,4 M€ par rapport à 2020. Cette diminution s'explique par le calendrier des appels de fonds des principaux destinataires de ces subventions (Métropole, bailleurs sociaux...) et de l'avancement des travaux concernés.

A noter que les subventions d'équipement intègrent également l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole pour les compétences « ouvrages d'art » (0,21M€), « GEMAPI » (0,7 M€) et ALPEXPO (0,2 M€).

## Subventions d'équipement hors ZAC (M€)



#### Opérations pour compte de tiers

Les dépenses d'opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en recettes de la section d'investissement. Elles sont prévues à hauteur de 0,11 M€ en 2021 principalement pour des travaux hygiène et de salubrité et des travaux réalisés pour le compte de la Métropole dans le cadre de la réhabilitation du gymnase de la Rampe.

#### Une baisse des autres dépenses d'investissement

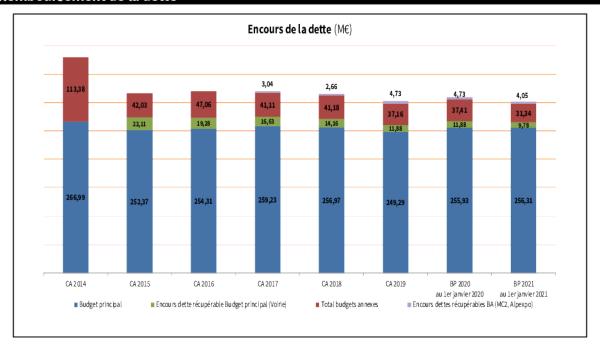
Elles intègrent des écritures en dépenses et recettes d'un montant identique permettant de réaliser des tirages et remboursements sur des emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour un montant de 0,66 M€ (compte 16449 en dépenses et 16441 en recettes), les immobilisations financières pour un montant de 0,30 M€ (achat du tènement Flaubert lissé sur plusieurs années) ainsi que les cautions reversées à des tiers pour un montant de 0,01 M€ (compte 165).

### Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

			Montant des AP			Réparti	tion des Crédits d	de Paiement
Libellé APCP	Dernière année AP	Mouvement	Dernier montant de l'AP voté	Révision 2021	Total voté 2021	CP réalisés < 2021	CP votés 2021	CP restant à réaliser
		Dépense	32 528 161	2 793 416	35 321 577	278 876	5 405 602	29 637 099
ANRU 2 Villeneuve	2025	Recette	7 726 814	703 083	8 429 897	-	737 729	7 692 168
		Dépense nette	24 801 347	2 090 333	26 891 680	278 876	4 667 873	21 944 931
		Dépense	3 063 636	184 563	3 248 199	195 563	1 498 938	1 553 698
ANRU 2 Mistral	2024	Recette	600 000	-	600 000	-	314 000	286 000
		Dépense nette	2 463 636	184 563	2 648 199	195 563	1 184 938	1 267 698
		Dépense	11 657 011	-	11 657 011	11 647 243	9 768	-
Plaine des Sports	2021	Recette	1 247 905	-	1 247 905	1 247 905	-	
		Dépense nette	10 409 106	-	10 409 106	10 399 338	9 768	
		Dépense	64 892 932	1 480 300	66 373 232	38 190 732	9 723 000	18 459 500
Plan Ecoles	2024	Recette	8 185 436	-	8 185 436	5 203 079	1 762 799	1 219 558
		Dépense nette	56 707 496	1 480 300	58 187 796	32 987 653	7 960 201	17 239 942
Travaux Bâtiments Culturels		Dépense	7 124 652	467 994	7 592 646	5 353 646	1 217 000	1 022 000
		Recette	1 762 567	-	1 762 567	1 208 092	331 000	223 475
		Dépense nette	5 362 085	467 994	5 830 079	4 145 554	886 000	798 525
SPL OSER - Rénovation énergétique	2021	Dépense	7 465 293	-	7 465 293	7 343 788	2 621 208	-
Ampère, Painlevé et Elisée Chatin		Recette	5 665 152	- 39 068	5 626 084	4 426 084	1 200 000	-
Ampere, Familieve et Liisee Chatin		Dépense nette	1 800 141	- 39 068	1 839 209	2 917 704	1 421 208	
Travaux d'aménagement de la place		Dépense	2 074 164	-	2 074 164	40 027	1 951 793	82 344
Victor Hugo	2023	Recette	-	-	-	-	-	-
Victor Hugo		Dépense nette	2 074 164	-	2 074 164	40 027	1 951 793	82 344
Plan de renouvellement de la flotte		Dépense	10 308 038	5 287 748	15 595 786	2 461 113	2 034 673	11 100 000
de véhicules - Budget principal	2024	Recette	706 377	-	706 377	461 102	245 275	-
de verilicales - Bauget principal		Dépense nette	9 601 661	5 287 748	14 889 409	2 000 011	1 789 398	11 100 000
Modernisation de la flotte de		Dépense	799 400	57 100	856 500	618 273	238 227	-
véhicules de la cuisine centrale-	2024	Recette	-	-	-	-	-	-
Budget annexe Cuisine centrale		Dépense nette	799 400	57 100	856 500	618 273	238 227	-
Restructuration et extension de la		Dépense	5 367 400	- 296 240	5 071 160	-	-	5 071 160
cuisine centrale - Budget annexe	2024	Recette	-	-	-	-	-	-
Cuisine centrale		Dépense nette	5 367 400	- 296 240	5 071 160	-	-	5 071 160

39 BP 2021 – Ville de Grenoble

#### Remboursement de la dette



L'encours consolidé de l'ensemble des budgets varie à la baisse de 8,5 M€ (-2,7%), passant de 309,9 M€ au BP 2020 à 301,5 M€ au BP 2021. Après retrait des dettes récupérables, l'encours de dette de l'ensemble des budgets baisse de 5,7 M€ (-1,9%), passant de 293,3 M€ à 287,6 M€.

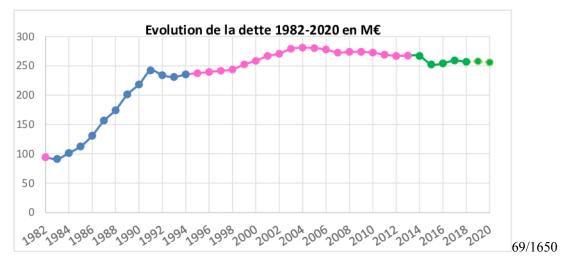
L'encours du budget principal varie à la baisse de 1,71M€ (-0,64%), passant de 267,8M€ au BP 2020 à 266,1M€ au BP 2021. Après retrait de la dette récupérable « voirie », l'encours de dette du budget principal augmente de 0,4M€ (+0,15%) passant de 255,9M€ à 256,3M€.

A partir du 01/01/2021, l'encours de l'emprunt Claudel (5 M€) est réaffecté du budget annexe activité économique au budget principal suite à l'emménagement des agents cette année.

Lors du BP 2020, il était prévu d'encaisser un maximum de 21,96M€ en 2019 ; toutefois, seuls 14,5 M€ ont été encaissés en 2019 sur l'ensemble des budgets.

Pour le BP 2021, l'encours de dette prévisionnel au 01/01/2021 tient compte de l'encaissement réel des emprunts en 2020 soit 25,7 M€ au lieu des 37,9 M€ votés sur l'ensemble des budgets.

Aussi, dans le cadre de la délibération n°65-18360 du 08/07/2019, l'encours de dette de l'ensemble des budgets tient compte à partir du 01/01/2019 des régularisations d'encours transférés à Grenoble-Alpes Métropole pour les transferts des compétences « eau potable », « développement économique » et « parcs de stationnement».



40 BP 2021

	Annuite de la dette				
	En euros	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
	Capital remboursé (comptes 1641, 16818, 16441 et 168751)	23 749 797	22 254 948	23 290 785	23 434 421
capital	Remboursement par la Métropole du capital de la dette récupérable pour la voirie	-2 469 093	-2 284 998	-2 097 222	-1 905 690
en	Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire	980 000	980 000	980 000	980 000
S	Intérêts	7 105 383	6 826 670	6 425 657	5 451 822

-558 760

-332 624

31 276 419

-476 422

-766 246

28 474 702 26 533 953 27 767 407 27 240 889

29 585 196

-494 271

-337 542

30 202 171

-424 066

-295 598

29 442 177

Produits financiers

TOTAL

Remboursement par la Métropole des intérêts de la dette

récupérable pour la voirie et stationnement TOTAL avant déduction dette récupérable

Remboursement

L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement).

L'annuité devrait baisser en 2021 (-0,53 M€) sous l'effet notamment de la baisse des frais financiers de 0,9M€ qui passent de 5,6 M€ en 2020 à 4,7 M€ en 2021.

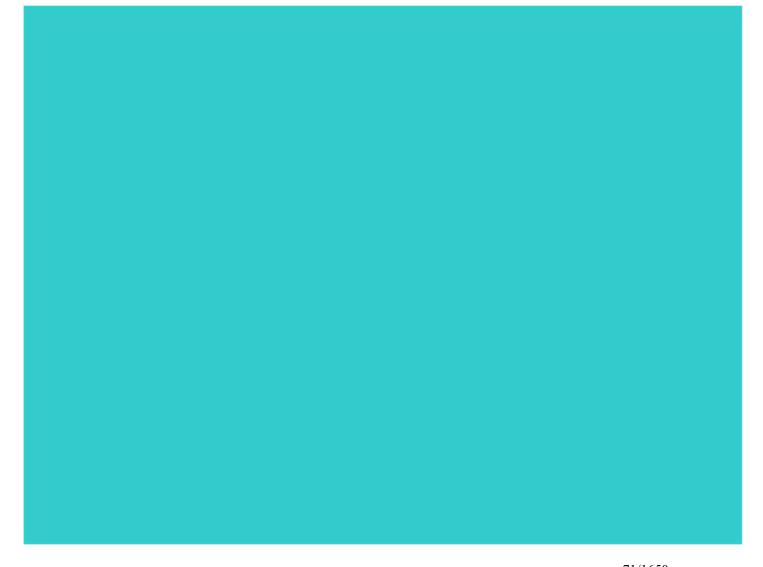
Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2%.

Dès lors, pendant cette période, la Ville de Grenoble se verra rembourser une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie mais qui n'ont pu l'être car ils n'étaient pas affectés. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement au chapitre 27 pour l'amortissement du capital refacturé.

À noter que le capital remboursé prend en compte les régularisations d'encours auprès de la Métropole de Grenoble des anciens budgets annexes Stationnement et Eau.

70/1650 41 BP 2021 – Ville de Grenoble

## 4. ANNEXES



### **ANNEXE 1 : ratios réglementaires**

	Informations financières - ratios hors retraitements autres que DGCL	CA 2018	CA 2019	Moyenne de la strate 2019*	BP 2020	BP 2021
1	Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 419	1 454	1 274	1 479	1 499
2	Produit des impositions directes / population	847	892	663	900	916
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 803	1 657	1 412	1 625	1 628
4	Dépenses d'équipement brut / population	237	221	306	215	265
5	Encours de la dette / population	1 660	1 624	1 093	1 665	1 657
5 bis	Encours de la dette hors dette récupérable / population	1 573	1 550	-	1 591	1 596
6	Dotation Globale de fonctionnement / population	175	175	209	175	176
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,3%	57,5%	58,1%	58,2%	58,0%
8	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	87,1%	96,5%	93,7%	100,3%	101,4%
8 bis	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + a mortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	86,3%	95,6%		99,5%	100,7%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13,2%	13,3%	22,3%	13,2%	16,3%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	92,1%	98,0%	79,7%	102,4%	101,8%
10 bis	Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	87,3%	93,5%		97,9%	98,0%

<sup>\*</sup>DGCL, dernier exercice connu au 10 février 2021

- Tous ratios: la population utilisée est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).
  - C'est la population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA (N-1 au moment du vote du BP, la population prise en compte étant la dernière population connue au moment du vote). Pour mémoire, l'INSEE publie les chiffres de la population en fin d'exercice ; les chiffres de la population légale au 1er janvier N sont les chiffres du recensement de la population N-3. Pour 2020, la population retenue s'élève à 160 836 habitants.
- Ratio 4: les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).

43 BP 2021 – Ville de Grenoble

#### Données de référence

	BP 2021
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	241 422 442
Produit des impositions directes (article 73111 et 7318)	147 116 204
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	261 501 290
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement)	42 496 207
Encours de dette	266 091 919
Encours de la dette hors dette récupérable	256 312 020
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	28 245 505
Dépenses de personnel (cha pitre 012)	140 008 000
Amortissement du capital de la dette	24 414 421
Amortisssement du capital de la dette hors dette récupérable	22 508 731
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	700 000
Population (INSEE)	160 625

## ANNEXE 2 : budgets annexes et régie lumière

En millions d'euros	Activités économiques	Locaux culturels	Selfs	Cuisine Centrale	Mistral Eaux Claires	Total budgets annexes	Régie Lumière
FONCTIONNEMENT				'			
Recettes de gestion courantes	0,95	0,00	0,29	6,19	0,00	7,43	0,10
Dépenses de gestion courantes	1,38	0,08	1,08	6,53	0,03	9,10	2,12
Epargne de gestion courante (1)	-0,43	-0,08	-0,80	-0,33	-0,03	-1,67	-2,02
Produits financiers hors dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	2,49	1,05	0,92	0,77	0,03	5,25	2,40
Charges exceptionnelles	0,08	0,00	0,02	0,01	0,00	0,11	0,01
Résultat exceptionnel (2)	2,40	1,05	0,90	0,76	0,03	5,14	2,40
Frais financiers	0,29	0,22	0,00	0,07	0,00	0,59	0,12
frais financiers dette récupérable	-0,07	-0,04	0,00	0,00	0,00	-0,11	0,00
Remboursement Emprunts	1,38	1,05	0,00	0,35	0,00	2,79	0,43
remboursement capital dette récupérable	-0,37	-0,30	0,00	0,00	0,00	-0,67	0,00
Annuité de la dette après neutralisation dette récupérable (3)	1,23	0,93	0,00	0,42	0,00	2,59	0,54
Epargne Nette = 1+2-3	0,75	0,04	0,10	0,00	0,00	0,88	-0,16
Epargne de gestion	1,98	0,97	0,10	0,42	0,00	3,47	0,38
Epargne brute	1,76	0,79	0,10	0,35	0,00	3,00	0,26
INVESTISSEMENT	7						
Recettes réelles d'investissement	0,37	0,30	0,00	0,65	0,00	1,31	2,56
Dont emprunts	0,00	0,00	0,00	0,63	0,00	0,63	2,31
Dont autres recettes (hors excédent reporté)	0,37	0,30	0,00	0,02	0,00	0,68	0,25
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,75	0,04	0,10	0,64	0,00	1,53	2,39
Dont dépenses d'équipement	0,75	0,04	0,10	0,64	0,00	1,53	2,39

45 BP 2021 – Ville de Grenoble

#### Budget Annexe Selfs : une subvention d'équilibre en hausse

Jusqu'à présent, ce budget annexe retraçait les activités de restauration administrative du Self Clémenceau à destination essentiellement des agents de la Ville. A partir de fin avril 2021, il enregistrera également les dépenses et les recettes liées à l'offre de restauration développée sur le site Camille Claudel. A cet égard, le nom de ce budget annexe est modifié pour devenir « Budget annexe Selfs ».

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement passent de 1,04 M€ en 2020 à 1,10 M€ en 2021. Les charges courantes sont stables : en effet, la crise sanitaire entrainant une baisse de fréquentation liée au télétravail, les achats de denrées alimentaires sont en nette diminution, passant de 0,3 M€ en 2020 à 0,18 M€ en 2021, ce qui permet de prendre en compte les dépenses supplémentaires liées à l'ouverture d'une offre de repas à emporter sur le site Camille Claudel à budget constant.

Parallèlement, les charges de personnel progressent de 0,61 M€ en 2020 à 0,67 M€ en 2021.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement hors subvention exceptionnelle versée par le budget principal, elles sont en nette diminution, passant de 0,53 M€ à 0,29 M€. Cette diminution s'explique par la nette diminution de fréquentation constatée depuis le début de la crise sanitaire.

En conséquence, la subvention exceptionnelle du budget principal augmente de 0,35M€, passant quant de 0,57 M€ à 0,92 M€.

Les dépenses d'investissement progressent quant à elles de 0,04 M€, passant de 0,06 à 0,10 M€. Une étude sur l'optimisation des locaux dédiés au Self au sein du bâtiment Camille Claudel est notamment prévue à hauteur de 0,03 M€.

Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt sur ce budget en 2021.

#### Budget Annexe Cuisine Centrale : une subvention d'équilibre en hausse

Ce budget annexe rassemble l'ensemble des dépenses et recettes des activités réalisées par la cuisine centrale dans le cadre de la production des repas à destination notamment des restaurants scolaires, des crèches et halte-garderie, ou du portage de repas. L'équilibre de ce budget se fait principalement par l'achat par le budget principal des repas produits par la Cuisine Centrale pour la restauration scolaire. Un projet d'extension de la cuisine centrale a été lancé afin d'améliorer les conditions de production.

L'augmentation des charges à caractère général (155k€) est en lien avec l'évolution des prix des denrées alimentaires et notamment ceux concernant les approvisionnements bio et végétariens, domaines peu concurrentiels.

L'application des mesures réglementaires (dont GVT, prime de précarité, PPCR) et la prise en compte du renfort temporaire de conducteurs véhicules « poids lourds » dans l'attente de formation du personnel de la cuisine devraient aboutir à une augmentation des dépenses de personnel de 202k€ en 2021.

Un emprunt de 0,63M€ est inscrit afin de financer les dépenses d'investissement, dont la poursuite du renouvellement des véhicules de livraison (plus écologiques et ergonomiques), la restructuration de la cuisine centrale et l'achat de matériels.

Le remboursement provenant du budget principal au titre des repas scolaires est prévu à hauteur de 4,45 M€, en progression de 0,05 M€ par rapport à l'année précédente. Les autres recettes de fonctionnement, à savoir les repas facturés au CCAS et aux centres sociaux, sont identiques à celles de 2020.

La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal augmente de 0,37M€, passant de 0,39M€ en 2020 à 0,76M€ en 2021.

#### Budget Annexe Activités Économiques : une subvention d'équilibre en hausse

Malgré le transfert à la Métropole d'une partie des biens mis à la location dans le cadre de ce budget annexe dans le cadre de sa compétence « développement économique », certains biens loués pour des activités économiques sont restés propriétés de la ville et sont de ce fait toujours affectés à ce budget annexe (Polynôme, République...).

Parmi les autres biens affectés à ce budget annexe, se trouve notamment le Palais des Sports Pierre Mendes France avec l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation et d'entretien y afférent.

Le bâtiment Camille Claudel est quant à lui transféré au budget principal à partir du 1er janvier 2021, compte tenu de son affectation à l'accueil de services administratifs de la Ville et du CCAS.

Le projet de budget est pour l'instant construit sur l'hypothèse d'une année de fonctionnement « normale » et devra être revu en fonction des conséquences de la crise sanitaire.

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à 1,75M€ en augmentation de 97 k€ par rapport au budget primitif 2020, essentiellement en raison de la prise en charge de la taxe foncière du bâtiment Palais des Sports auparavant portée par le budget principal.

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, les recettes de loyers diminuent de 112 k€ suite au départ de certains locataires. Compte-tenu notamment de l'augmentation des dépenses de fonctionnement et cette diminution des recettes, la subvention exceptionnelle versée par le budget principal augmente de 0,29M€, passant de 2,20 M€ en 2020 à 2,49 M€ en 2021.

Aucun recours à l'emprunt n'est envisagé à ce stade. Pour rappel, l'encours de dette lié à l'acquisition du bâtiment Camille Claudel est transféré au budget principal compte-tenu du changement d'affectation du bâtiment, qui devient désormais un bâtiment administratif dédié à l'accueil des agents Ville et CCAS.

Enfin, la crise sanitaire ayant soumis la trésorerie de la SPL Alpexpo à une forte tension, les conditions de remboursement d'anciennes taxes foncières de la SPL à la Ville ont fait l'objet d'un report des échéances 2020 (0,5M€) et 2021 (0,2M€) après 2021.

#### Budget Annexe Locaux Culturels : une subvention d'équilibre stable

Ce budget annexe n'intègre plus qu'un équipement, la Belle Electrique, suite au transfert de la MC2 à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites en 2021 pour cet équipement, hors intérêts de la dette, s'élèvent à 80,9k€. Elles correspondent à la taxe foncière, à des dépenses d'entretien et réparation de bâtiment ainsi que des remboursements de frais de personnel au budget principal.

Le remboursement de l'emprunt représente 0,2 M€ en dépenses de fonctionnement et 1 M€ en dépenses d'investissement dont 0,3 M€ sont pris en charge par la Métropole au titre de la dette récupérable pour la MC2.

La subvention d'équilibre versée à ce budget par le budget principal devrait s'élever à 1 M€ comme l'an passé.

#### Budget Annexe Mistral - Eaux Claires : une subvention d'équilibre stable

Ce budget intègre l'ensemble des opérations d'aménagement portées par la Ville dans le cadre de l'opération Mistral – Eaux Claires.

Cette opération est quasiment achevée. En 2021 ne sont prévus que de petits travaux de viabilisation à hauteur de 30 k€. Ce budget comporte par contre de gros montants d'écritures d'ordre (sans flux financiers) de suivi des stocks de terrains.

Pour les années à venir, les seules dépenses prévues devraient concerner des travaux portés par GRT Gaz.

En-dehors de la gestion des stocks de terrains, les crédits prévus (30 k€) ont pour objet de permettre de réaliser les dépenses de maintenance et d'entretien des terrains restants. Une subvention exceptionnelle du budget principal est prévue à hauteur de 31 k€, contre 20 k€ au BP 2020.

#### Régie Lumière : une baisse de la subvention d'équilibre

La régie Lumière a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette régie à autonomie financière intègre l'ensemble des flux financiers liés au CREM (Contrat de Réalisation Exploitation Maintenance) passés pour l'exploitation de l'éclairage public.

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation d'électricité pour l'éclairage public (1,3 M€), à la pose et dépose d'illuminations de Noël (135k€) et à l'entretien et réparation des installations d'éclairage public (630k€).

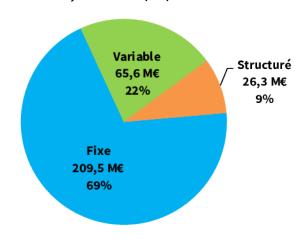
Ces dépenses s'équilibrent par une subvention exceptionnelle en provenance du budget principal d'un montant de 2,4 M€, en baisse de 0,2 M€ par rapport à l'an passé. Il a en effet été décidé de diminuer la capacité d'autofinancement de ce budget et d'augmenter la part d'emprunt dans le financement des dépenses d'équipement.

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 2,4 M€, en augmentation de 0,15 M€ par rapport au BP 2020. Elles concernent pour 1,56 M€ des travaux programmés pour participer à la rénovation de l'éclairage public dans le cadre du Plan Lumière et pour 0,4 M€ des travaux non-programmés (travaux aléatoires selon les besoins). A titre exceptionnel cette année, sont inscrits 0,18 M€ pour accompagner les travaux de la Métropole sur la place Victor Hugo, 0,12 M€ de travaux pour l'ANRU Mistral pour accompagner le projet d'aménagement et créer l'ensemble du réseau sur ce nouveau projet et 0,02 M€ pour la prise en charge des révisions de prix liées à la part des travaux programmés (1%). Enfin, 0,06 M€ sont prévus pour l'acquisition de motifs dans le cadre des illuminations de fin d'année et 0,06 M€ pour la partie mise en lumière des bâtiments remarquables.

Ces dépenses sont financées par l'emprunt (2,3 M€) et le FCTVA (0,25 M€).

#### Structure de la dette après swaps (M€)

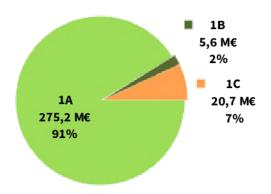
## Structure de la dette après swaps (M€) 301,5M€ au 01/01/2021



#### Classification des risques des emprunts

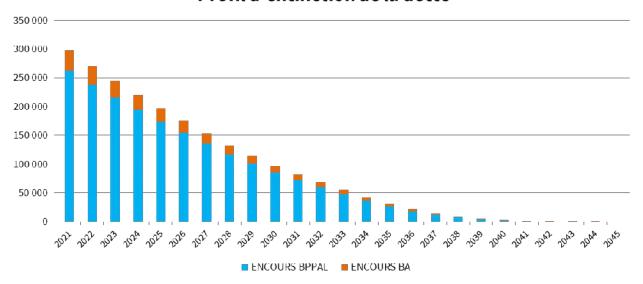
	Indices sous-jacents		Structures
1	Indices zone euro	Α	Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	В	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	С	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	Ε	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres type de structure

## Classification des risques des emprunts 301,5M€ au 01/01/2021



#### Profil d'extinction de la dette

#### Profil d'extinction de la dette



Le profil d'extinction de la dette prend en compte l'hypothèse d'un encaissement de 23,8M€ d'emprunts 2021 (dont 20,9M€ sur le Budget principal et 2,9M€ sur les Budgets annexes).

Aussi, le profil d'extinction de la dette a été retraité pour tenir compte de l'anticipation du remboursement du capital (980K€/an jusqu'en 2022) de l'emprunt obligataire de 9,8M€, remboursable in fine en 2022. de l'a dette a été retraite

té pour tenir compte de remboursable in fine en 20

#### Capacité de désendettement

Années	Épargne brute	Encours de dette	Capacité de désendettement
CA 2015	21,31	252,37	11,85
CA 2016	23,83	254,31	10,67
<b>CA 2017</b> budget principal	25,22	259,23	10,28
<b>CA 2018</b> budget principal	27,51	256,97	9,34
<b>CA 2019</b> budget principal	29,99	249,29	8,31
<b>BP 2020</b> budget principal	23,49	255,93	10,90
<b>BP 2021</b> budget principal	20,78	256,31	12,34

Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire.

L'encours de dette est neutralisé de l'encours de dette récupérable lié à la compétence voirie refacturé à la Métropole.

Ce ratio correspond au nombre d'années théorique que la collectivité mettrait à rembourser le capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Il se calcule en rapportant l'encours de dette de la collectivité au montant de son épargne e brute de l'année.

#### Répartition par prêteurs

Prêteurs	Encours	%	Rappel
Preteurs	au 01.01.2021	au 01.01.2021	au 01.01.2020
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)*	75,0 M€	24,9%	81,5 M€
Groupe Caisse d'Epargne	47,0 M€	15,6%	50,3 M€
Groupe Crédit Agricole	37,2 M€	12,3%	41,2 M€
Caisse des Dépôts et Consignations	36,7 M€	12,2%	40,2 M€
AGENCE FRANCE LOCALE	37,6 M€	12,5%	31,6 M€
Deutsche Pfandbriefbank AG	25,4 M€	8,4%	27,9 M€
Banque Postale*	22,8 M€	7,6%	2,7 M€
Société Générale	5,4 M€	1,8%	6,5 M€
FMS Wertmanagement (ex Depfa)	5,3 M€	1,8%	6,5 M€
Rivage Investment (ex Royal Bank of Scotland)	5,1 M€	1,7%	5,6 M€
NATIXIS (emprunt obligataire) **	2,0 M€	0,7%	2,9 M€
Groupe Crédit Mutuel	1,5 M€	0,5%	1,7 M€
Métropole de Grenoble (régularisation encours)	0,6 M€	0,2%	0,2 M€
Organismes de droit public	0,0 M€	0,0%	0,0 M€
Crédit coopératif	0,0 M€	0,0%	0,6 M€
BNP Paribas	0,0 M€	0,0%	0,2 M€
Emprunt 2019 réstant à réaliser	0,0 M€	0,0%	10,3 M€
Total Général tous budgets	301,5 M€	100%	309,9 M€

<sup>\*</sup> La Banque Postale a cédé ses contrats de prêt à la SFIL dont elle est actionnaire.

51 | 80/1650 BP 2021 - Ville de Grenoble

<sup>\*\*</sup> L'encours au 01/01/2021 de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine.

### Détail « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Détail autres recettes de gestion courantes	12,15	12,04	12,22	13,13
Atténuations de charges	0,38	0,31	0,46	0,47
Autres taxes	3,66	3,66	3,75	3,75
Participations	8,11	8,08	8,01	8,90

#### Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Produits des services, du domaine et ventes diverses* (K€)	1,06	0,82	0,93	0,84
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,04	0,05	0,12	0,06
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	0,39	0,25	0,28	0,24
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	0,25	0,22	0,10	0,27
Concessions cimetières (produit net)	0,28	0,22	0,33	0,22
Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,02	0,02	0,06	0,03
Produits d'activités annexes (abonnements)	0,03	0,03	0,03	0,03
Commissions	0,00	0,00	0,00	0,00
Ventes de récoltes	0,00	0,00	0,01	0,00
Travaux	0,01	0,00	0,00	0,00
Vente de marchandises	0,01	0,02	0,00	0,00
Autres redevances et recettes diverses	0,02	0,00	0,00	0,00

<sup>\*</sup>La redevance d'occupation du domaine public communal a été basculée à partir du BP 2018 dans "Produits des services, du domaine et ventes diverses" du fait de l'encaissement par la Ville du forfait post-stationnement.

### Détail « autres » charges à caractère général

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Autres charges à caractère général	15,17	17,26	18,43	18,92	20,46
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	4,48	4,59	4,58	4,55	4,53
Remboursement de frais à un GFP de rattachement	0,01	1,45	2,18	2,41	2,63
Frais de gardiennage	2,04	1,94	2,20	1,95	2,43
Divers	1,25	1,62	1,76	1,75	1,44
Autres frais divers	0,48	0,72	0,66	0,88	1,39
Achat de prestation de services	0,70	0,72	0,66	0,78	1,17
Charges locatives de copropriété	1,11	1,03	0,78	1,01	0,98
Frais de nettoyage des locaux	0,70	0,70	0,66	0,73	0,92
Transports de biens et transports collectifs	0,84	0,70	0,79	0,72	0,84
Taxes foncières	1,21	1,01	0,86	0,96	0,82
Etudes et recherches	0,34	0,36	0,51	0,58	0,80
Honoraires	0,35	0,43	0,40	0,69	0,58
Versement à des organismes de formation	0,38	0,43	0,49	0,54	0,56
Redevances pour services rendus	0,11	0,40	0,39	0,38	0,37
Autres services extérieurs	0,09	0,05	0,07	0,07	0,25
Concours divers (cotisations)	0,12	0,18	0,22	0,13	0,24
Autres impôts, taxes et versements assimilées (autres organismes)	0,13	0,09	0,10	0,16	0,12
Autres impôts locaux	0,04	0,04	0,08	0,04	0,09
Frais de colloques et de séminaires	0,02	0,07	0,03	0,07	0,07
Services bancaires et assimilés	0,06	0,05	0,07	0,08	0,06
Frais d'actes et de contentieux	0,05	0,10	0,04	0,04	0,06
Documentation générale et technique	0,07	0,07	0,05	0,06	0,06
Remboursements de frais à d'autres organismes	0,03	0,02	0,04	0,04	0,04
Taxes et impôts sur les véhicules	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Impôts indirects	0,00	0,00	0,04	0,00	0,00
Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,02	0,02	0,03	0,03	0,00
Remboursements de frais au CCAS	0,51	0,47	0,72	0,25	0,00

82/1650 BP 2021 – Ville de Grenoble

### **ANNEXE 5: Acronymes**

**AC** Attribution de Compensation

ANRU Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

**BP** Budget Primitif

BS Budget Supplémentaire

**CA** Compte Administratif

**CAP** Commission Administrative Paritaire

**CCAS** Centre communal d'action sociale

CCIAG Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise

CLECT Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

CLSPD Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

**DCRTP** Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle

**DEJ** Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble

**DGF** Dotation Globale de Fonctionnement

**DM** Décision Modificative

**DMTO** Droits de Mutation à titre onéreux

**DNP** Dotation nationale de péréguation

DOB Débat d'Orientation Budgétaire

DSC Dotation de Solidarité Communautaire

**DSU** Dotation de Solidarité urbaine

DUCSTP Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle

**EPCC** Etablissement Public de Coopération Culturelle

ESAD Ecole Supérieur d'Art et de Design

FCTVA Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

FNGIR Fonds National Garantie Individuelle de Ressources

FPIC Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal

GEG Gaz et Electricité de Grenoble

**K€** Milliers d'euros

**M€** Millions d'euros

Mds € Milliards d'euros

MIN Marché d'Intérêt National

PNRU Programme National de Renouvellement Urbain

**QPV** Quartiers Politique de la Ville

**REG** Régie Eau de Grenoble

REP Régie de l'Eau Potable

**RGPP** Révision Générale des Politiques Publiques

SCHS Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble

**SEM** Société d'Economie Mixte

STB Service Travaux Bâtiments – Ville de Grenoble

SYMBHI Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère

TIR Travaux d'Investissement en Régie

ZAC Zone d'Aménagement Concerté

### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### Communes - Ville de Grenoble

Numéro SIRET: 21380185500015

POSTE COMPTABLE: TP Grenoble Municipale, n°038019

#### M. 14

# Budget primitif (projet de budget) voté par nature

BUDGET : Budget principal

**ANNEE 2021** 

#### **Sommaire**

I - Informations générales (6) A - Informations statistiques, fiscales et financières 4 B - Modalités de vote du budget 5 II - Présentation générale du budget A1 - Vue d'ensemble - Sections 6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses 11 B2 - Balance générale du budget - Recettes 13 III - Vote du budget A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 15 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 18 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 20 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 22 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 24 IV - Annexes (7) A - Eléments du bilan A1 - Présentation croisée par fonction (1) 26 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement 30 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement 52 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 83 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 84 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 98 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 101 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 102 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Objet A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 105 A4 - Etat des provisions 106 A5 - Etalement des provisions Sans Objet A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 107 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 108 A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Objet A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Objet A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3) Sans Objet A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3) Sans Objet A8 - Etat des charges transférées Sans Objet A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers 110 B - Engagements hors bilan B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4) 112 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 135 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet B1.5 - Etat des autres engagements donnés 136 B1.6 - Etat des engagements reçus 137 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5) Sans Objet B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet C - Autres éléments d'informations C1 - Etat du personnel 139 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4) 153 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement 156 C3.2 - Liste des établissements publics créés 157 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe 158 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe 159 D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures 85/1650 D1 - Décision en matière de taux de contributions directes 160

D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE Ville de Grenoble	BP (projet de budget)
Budget principal	2021

## I – INFORMATIONS GENERALES INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	160 625
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	3 829
Grenoble Alpes Métropole	

Potentiel fiscal	Potentiel fiscal et financier (1)		Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	Valeurs par hab. (population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate
129 743 839	228 159 378	1 386,63	1 255,76

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) DGCL communes + 100.000 hab
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 499	1 274
2	Produit des impositions directes/population	916	663
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 628	1 412
4	Dépenses d'équipement brut/population	265	306
5	Encours de dette/population	1 657	1 093
6	DGF/population	176	209
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58,0%	58,1%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	101,4%	93,7%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	16,3%	22,3%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	101,8%	79,7%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<sup>(1)</sup> Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

<sup>(2)</sup> Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
  - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
  - budgétaires (délibération n° ...... du .....).
- (5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
  - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
  - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
  - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

	V	UE D'ENSEMBLE		<b>A</b> 1
		FONCTIONNEMENT	•	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SEC FONCTIONNEME	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	268 213 614,00	2	68 213 614,00
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00
O R T	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)	
s	REPORTE (2)	0,00		0,00
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	268 213 614,00	2	68 213 614,00
		INVESTISSEMENT		
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SE D'INVESTISSEME	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	94 687 160,00	,	94 687 160,00
	+	+	+	
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00		0,00
O R T	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positi	o,00
<u> </u>	=	=	=	

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

**TOTAL** 

94 687 160,00

362 900 774,00

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT). (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

TOTAL DE LA SECTION

D'INVESTISSEMENT (3)

**TOTAL DU BUDGET (3)** 

94 687 160,00

362 900 774,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll ll
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	47 311 061,00	0,00	48 198 404,00	0,00	48 198 404,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	138 781 326,00	0,00	140 008 000,00	0,00	140 008 000,00
014	Atténuations de produits	1 520 134,00	0,00	1 474 184,00	0,00	1 474 184,00
65	Autres charges de gestion courante	36 289 733,00	0,00	37 532 693,00	0,00	37 532 693,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	336 843,00	0,00	336 771,00	0,00	336 771,00
	Total des dépenses de gestion courante	224 239 097,00	0,00	227 550 052,00	0,00	227 550 052,00
66	Charges financières	6 425 657,00	0,00	5 539 334,00	0,00	5 539 334,00
67	Charges exceptionnelles	7 187 245,00	0,00	7 933 056,00	0,00	7 933 056,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	400 000,00		400 000,00	0,00	400 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	238 251 999,00	0,00	241 422 442,00	0,00	241 422 442,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	17 031 206,00		15 987 705,00	0,00	15 987 705,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	13 143 454,00		10 803 467,00	0,00	10 803 467,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	30 174 660,00		26 791 172,00	0,00	26 791 172,00
	TOTAL	268 426 659,00	00,0	268 213 614,00	0,00	268 213 614,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 268 213 614,00

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	460 000,00	0,00	470 000,00	0,00	470 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	22 062 080,00	0,00	21 310 305,00	0,00	21 310 305,00
73	Impôts et taxes	192 264 371,00	0,00	193 983 588,00	0,00	193 983 588,00
74	Dotations et participations	43 035 132,00	0,00	42 837 632,00	0,00	42 837 632,00
75	Autres produits de gestion courante	825 965,00	0,00	896 480,00	0,00	896 480,00
	Total des recettes de gestion courante	258 647 548,00	0,00	259 498 005,00	0,00	259 498 005,00
76	Produits financiers	1 831 813,00	0,00	1 320 414,00	0,00	1 320 414,00
77	Produits exceptionnels	959 298,00	0,00	682 871,00	0,00	682 871,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes réelles de fonctionnement	261 438 659,00	00,0	261 501 290,00	0,00	261 501 290,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	6 988 000,00		6 712 324,00	0,00	6 712 324,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des recettes d'ordre de fonctionnement	6 988 000,00		6 712 324,00	0,00	6 712 324,00
	TOTAL	268 426 659,00	0,00	268 213 614,00	0,00	268 213 614,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 268 213 614,00

#### Pour information:

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)
----------------------------------------------------------------------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>90/1650</sup> 

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

#### Ville de Grenoble - Budget principal - BP (projet de budget) - 2021

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

 $(5) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; DI \ 040 = RF \ 042 \ ; RI \ 040 = DF \ 042 \ ; DI \ 041 = RI \ 041 \ ; DF \ 043 = RF \ 043.$ 

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 045 306,00	0,00	3 925 610,00	0,00	3 925 610,00
204	Subventions d'équipement versées	5 400 892,00	0,00	8 447 204,00	0,00	8 447 204,00
21	Immobilisations corporelles	14 053 938,00	0,00	16 924 397,00	0,00	16 924 397,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 500 382,00	0,00	9 784 200,00	0,00	9 784 200,00
	Total des opérations d'équipement	10 698 884,00	0,00	11 052 000,00	0,00	11 052 000,00
	Total des dépenses d'équipement	39 699 402,00	0,00	50 133 411,00	0,00	50 133 411,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 981 054,00	0,00	24 486 921,00	0,00	24 486 921,00
18	Compte de liaison : affectatº (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 067 430,00	0,00	8 178 504,00	0,00	8 178 504,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	32 048 484,00	0.00	32 665 425,00	0,00	32 665 425,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	10 000,00	0,00	110 000,00	0.00	110 000,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	71 757 886,00	0,00	82 908 836,00	0,00	82 908 836,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	6 988 000,00		6 712 324,00	0,00	6 712 324,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 365 769,00		5 066 000,00	0,00	5 066 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	27 353 769,00		11 778 324,00	0,00	11 778 324,00
	TOTAL	99 111 655,00	0,00	94 687 160,00	0,00	94 687 160,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	94 687 160,00

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)			
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 129 989,00	0,00	8 787 035,00	0,00	8 787 035,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	24 024 694,00	0,00	20 939 328,00	0,00	20 939 328,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	240 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	134 738,00	0,00	101 275,00	0,00	101 275,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	32 529 621,00	00,0	29 827 638,00	00,0	29 827 638,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 450 939,00	0,00	4 375 000,00	0,00	4 375 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 500,00	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 481 042,00	0,00	9 846 990,00	0,00	9 846 990,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 093 124,00	0,00	18 663 860,00	0,00	18 663 860,00
	Total des recettes financières	16 031 605,00	0,00	32 892 350,00	0,00	32 892 350,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	10 000,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
Total d	les recettes réelles d'investissement	48 571 226,00	0,00	62 829 988,00	0,00	62 829 988,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	17 031 206,00		15 987 705,00	0,00	15 987 705,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	13 143 454,00		10 803 467,00	0,00	10 803 467,00
041	Opérations patrimoniales (4)	20 365 769,00		5 066 000,00	0,00	92/1650
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	50 540 429,00		31 857 172,00	0,00	31 857 172,00

#### Ville de Grenoble - Budget principal - BP (projet de budget) - 2021

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	99 111 655,00	0,00	94 687 160,00	0,00	94 687 160,00
					·	+
		R 001 SOLDE D'EX	ECUTION POSI	TIF REPORTE OU	J ANTICIPE (2)	0,00
						=
		TOTAL DES	RECETTES D'	INVESTISSEMEN	IT CUMULEES	94 687 160.00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	20 078 848,00
---------------------------------------------------------------------------------	---------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DF \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RF \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DF \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DF \ 043 = RF \ 043.$
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	48 198 404,00		48 198 404,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	140 008 000,00		140 008 000,00
014	Atténuations de produits	1 474 184,00		1 474 184,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	37 532 693,00		37 532 693,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	336 771,00		336 771,00
66 67 68 <i>71</i>	Charges financières Charges exceptionnelles Dot. aux amortissements et provisions Production stockée (ou déstockage) (3)	5 539 334,00 7 933 056,00 400 000,00	0,00 0,00 10 803 467,00 0,00	5 539 334,00 7 933 056,00 11 203 467,00 0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		15 987 705,00	15 987 705,00
Dé	penses de fonctionnement – Total	241 422 442,00	26 791 172,00	268 213 614,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	268 213 614,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (5)	0,00 0,00	-,	0,00 112 324,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	24 486 921,00		24 552 921,00 0,00
198	Total des opérations d'équipement  Neutral. amort. subv. équip. versées	11 052 000,00	5 900 000,00	11 052 000,00 <i>5 900 000,00</i>
20 204 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises)	3 925 610,00 8 447 204,00 16 924 397,00 9 784 200,00 0,00 8 178 504,00	0,00 0,00 3,706,000,00 0,00 1,994,000,00 0,00 0,00 0,00	3 925 610,00 8 447 204,00 20 630 397,00 0,00 11 778 200,00 0,00 8 178 504,00
39	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)  Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)	110,000,00	0,00	0,00
45 481 49	Total des opérations pour compte de tiers (7) Charges à rép. sur plusieurs exercices Prov. dépréc. comptes de tiers (5)	110 000,00	0,00 0,00 0,00	110 000,00 0,00 0.00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3 020	Stocks Dépenses imprévues	0,00 0,00		0,00 0,00
De	épenses d'investissement – Total	82 908 836,00	11 778 324,00	94 687 160,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	94 687 160,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	470 000,00		470 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	21 310 305,00		21 310 305,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		700 000,00	700 000,00
73	Impôts et taxes	193 983 588,00		193 983 588,00
74	Dotations et participations	42 837 632,00		42 837 632,00
75 76 77 78 <i>79</i>	Autres produits de gestion courante Produits financiers Produits exceptionnels Reprise sur amortissements et provisions Transferts de charges	896 480,00 1 320 414,00 682 871,00 0,00	0,00 0,00 6 012 324,00 0,00 0,00	896 480,00 1 320 414,00 6 695 195,00 0,00 0,00
F	Recettes de fonctionnement – Total	261 501 290,00	6 712 324,00	268 213 614,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 268 213 614,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 13 <i>15</i>	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068) Subventions d'investissement Provisions pour risques et charges (4)	4 375 000,00 8 787 035,00	0,00 0,00 0,00	4 375 000,00 8 787 035,00 0,00
16 18	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires) Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	20 945 828,00	66 000,00	21 011 828,00
20 204 21 22 23 26 27 28	Immobilisations incorporelles (sauf 204) Subventions d'équipement versées Immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations	(7) 0,00 (7) 0,00 (7) 0,00 0,00 0,00 9 846 990,00	1 924 000,00 0,00 0,00 0,00 3 076 000,00 0,00 0,00 10 803 467,00	1 924 000,00 101 275,00 0,00 0,00 3 076 000,00 0,00 9 846 990,00 10 803 467,00
29 39	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
45 481	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)  Opérations pour compte de tiers (5)  Charges à rép. sur plusieurs exercices	110 000,00	0,00 0,00 0,00	0,00 110 000,00 0,00
49 59	Prov. dépréc. comptes de tiers (4) Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00 0.00	0,00 0,00
3 <i>021</i>	Stocks Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00 15 987 705,00	0,00 15 987 705,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	18 663 860,00		18 663 860,00
	Recettes d'investissement – Total	62 829 988,00	31 857 172,00	94 687 160,00

	т
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	94 687 160,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)		budget précédent (2)	nouvelles (3)	
011	Charges à caractère général	47 311 061,00	48 198 404,00	0,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	781 807,00	1 172 153,00	0,00
60611	Eau et assainissement	1 844 444,00	1 692 796,00	0,00
60612	Energie - Electricité	3 096 581,00	3 044 616,00	0,00
60613	Chauffage urbain	2 391 268,00	2 369 865,00	0,00
60618 60621	Autres fournitures non stockables Combustibles	582 242,00 39 616.00	538 025,00	0,00 0,00
60622	Carburants	615 550,00	70 771,00 576 550,00	0,00
60623	Alimentation	295 716,00	268 729,00	0,00
60624	Produits de traitement	129 612,00	107 600,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	469 456,00	468 581,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	309 746,00	423 552,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 115 011,00	2 363 458,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	34 167,00	52 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	227 000,00	243 400,00	0,00
6064	Fournitures administratives	232 255,00	212 582,00	0,00
6065	Livres, disques, (médiathèque)	654 197,00	651 867,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	407 212,00	344 646,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	142 273,00	258 794,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 482 723,00	2 089 076,00	0,00
6132	Locations immobilières	572 826,00	437 576,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 275 193,00	1 433 304,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 006 170,00	980 988,00	0,00
61521 615221	Entretien terrains	357 244,00	285 044,00	0,00
	Entretien, réparations bâtiments publics	2 282 254,00	1 924 299,00	0,00
615228 615231	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00 337 319,00	33 500,00 401 000,00	0,00 0,00
615232	Entretien, réparations voiries Entretien, réparations réseaux	6 000,00	16 000,00	0,00
615232	Entretien, reparations reseaux  Entretien bois et forêts	14 000,00	9 000,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	243 800,00	220 000,00	0,00
61558	Entretien materier rodiam  Entretien autres biens mobiliers	805 573,00	686 884,00	0,00
6156	Maintenance	1 905 838,00	2 014 866,00	0,00
6161	Multirisques	790 393,00	927 300,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	8 100,00	125 050,00	0,00
617	Etudes et recherches	580 502,00	796 102,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	58 471,00	56 856,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	543 415,00	560 300,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	70 728,00	66 057,00	0,00
6188	Autres frais divers	881 812,00	1 370 794,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	27 717,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	692 271,00	593 627,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	42 000,00	58 000,00	0,00
6228	Divers	1 749 505,00	1 455 072,00	0,00
6231	Annonces et insertions	318 387,00	321 746,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	287 259,00	258 998,00	0,00
6233	Foires et expositions	317 221,00	234 326,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	149 013,00	155 661,00	0,00
6237	Publications	172 050,00	178 050,00	0,00
6238	Divers	871 372,00	783 236,00	0,00
6241	Transports de biens	276 662,00	373 862,00	0,00
6244 6247	Transports administratifs Transports collectifs	28 819,00 374 306,00	22 433,00 381 283,00	0,00 0,00
6248	Divers	40 030,00	61 800,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	128 574,00	100 260,00	0,00
6255	Frais de déménagement	5 000,00	10 650,00	0,00
6256	Missions	110 700,00	109 750,00	0,00
6257	Réceptions	221 866,00	189 500,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	358 200,00	305 100,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	788 081,00	805 100,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	78 000,00	62 500,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	126 191,00	240 080,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	1 951 684,00	2 425 455,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	730 152,00	918 402,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	375 000,00	371 500,00	0,00
62872	Remb. frais au budget annexe	4 553 500,00	4 533 500,00	0,00
62873	Remb. frais au CCAS	250 000,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 410 206,00	2 629 237,00	98/1650 0,00
			07.577.00	
62878 6288	Remb. frais à d'autres organismes	40 273,00	37 577,00	0,00 0,00

Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire	Propositions	Vote (4)
art (1)	Libelle (1)	budget précédent (2)	nouvelles (3)	VOIC (4)
63512	Taxes foncières	956 000.00	822 040,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	44 000,00	87 570,00	0,00
6353	Impôts indirects	4 395,00	4 395,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	10 150,00	10 000,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	159 470,00	117 020,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	138 781 326,00	140 008 000,00	0.00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	5 730 736,00	5 518 112,00	0,00
6218 6331	Autre personnel extérieur Versement mobilité	29 890,00	147 260,00 1 451 390,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 509 270,00 377 280,00	362 760,00	0,00 0,00
6333	Particip. employeurs format <sup>o</sup> prof. cont.	9 660,00	3 520,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	765 270,00	601 720,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	210,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	64 329 840,00	61 827 898,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 705 230,00	1 740 430,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	11 077 620,00	16 253 640,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	13 353 340,00	12 924 580,00	0,00
64136	Indemnités préavis, licenciement non tit	35 270,00	11 240,00	0,00
64138 6417	Autres indemnités non tit.  Rémunérations des apprentis	1 854 040,00 245 580,00	2 664 580,00 252 590,00	0,00 0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 375 540,00	13 909 390,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	20 384 360,00	19 461 820,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	643 680,00	621 180,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	592 310,00	553 290,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	15 640,00	7 550,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 044 070,00	870 130,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	214 990,00	289 170,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	244 410,00	229 250,00	0,00
6488	Autres charges	243 300,00	306 290,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 520 134,00	1 474 184,00	0,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	30 000,00 1 490 134,00	6 351,00 1 467 833,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	36 289 733,00		0,00
65 651	Redevances pour licences, logiciels,	15 200,00	<b>37 532 693,00</b> 0,00	<b>0,00</b> 0,00
6518	Autres	0,00	16 100,00	0,00
6531	Indemnités	864 000,00	1 025 510,00	0,00
6532	Frais de mission	20 000,00	25 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	92 265,00	94 532,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	239 235,00	298 838,00	0,00
6535	Formation	28 000,00	28 000,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	134 500,00 40 000,00	82 500,00	0,00
6542 65548	Créances éteintes Autres contributions	68 000,00	40 000,00 68 000,00	0,00
6558	Autres contributions Autres contributions obligatoires	505 000,00	500 500,00	0,00 0,00
65733	Subv. fonct. Départements	0,00	40 962,00	0,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	0,00	21 136,00	0,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	183 333,00	131 436,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	18 969 667,00	19 268 616,00	0,00
65737	Autres établissements publics locaux	1 000,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	255 488,00	84 500,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associato, personnes privée	14 873 745,00	15 806 413,00	0,00
658822	Autres	0,00 300,00	0,00 650,00	0,00
65888 <b>656</b>	Autres  Frais fonctionnement des groupes d'élus	336 843,00		0,00 <b>00,0</b>
6561	Frais fonctionnement des groupes d'élus  Frais de personnel	260 843,00	336 771,00 260 771,00	0,00
6562	Matériel, équipement et fournitures	76 000,00	76 000,00	0,00
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	224 239 097,00	227 550 052,00	0,00
	= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)			
66	Charges financières (b)	6 425 657,00	5 539 334,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 456 220,00	4 614 747,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-155 929,00	-115 925,00	0,00
661132	Remb. Int. emprunt transf. GFP de rattac	0,00	87 512,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	2 000,00	3 000,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	87 512,00	0,00	0,00
6688	Autres	1 035 854,00	950 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	7 187 245,00	7 933 056,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	84 186,00	31 670,00	0,00
6714	Bourses et prix	52 150,00	52 350,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	132 877,00	146 050,00	99/1650 0,00
673 67441	Titres annulés (sur exercices antérieurs Subv. budgets annexes et régies (AF)	64 980,00 3 253 130,00	53 051,00 3 519 138,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	8 000,00	· ·	0,00
J. 40	1 200 11 day borootilloo do dioit billo			, 0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6748	Autres subventions exceptionnelles	3 563 922,00	4 084 193,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	28 000,00	25 485,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	400 000,00	400 000,00	0,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	400 000,00	400 000,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e	238 251 999,00	241 422 442,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	17 031 206,00	15 987 705,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	13 143 454,00	10 803 467,00	0,00
6811 6812	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles Dot. amort. et prov. Charges à répartir	13 100 000,00 43 454,00	10 803 467,00 0.00	0,00 0,00
TOTAL DI	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 174 660,00	26 791 172,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	30 174 660,00	26 791 172,00	0,00
	PENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	268 426 659,00	268 213 614,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	268 213 614,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	986 377,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 102 302,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-115 925,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<sup>(6)</sup> Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

<sup>(8)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(9)</sup> Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(10)</sup> Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<sup>(11)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	460 000,00	470 000,00	0,00
6091	RRR obtenus sur matières premières	60 000,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	70 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 000,00	100 000,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	300 000,00	300 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	22 062 080,00	21 310 305,00	00,0
7021	Ventes de récoltes	13 800,00	2 000,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	330 000,00	219 000,00	0,00
70321 70323	Stationnement et location voie publique	8 844 000,00 1 219 927,00	8 244 000,00 1 869 360,00	0,00 0,00
70323	Redev. occupatº domaine public communal Forfait de post-stationnement	825 000,00	825 000,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	100,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 678 200,00	1 311 810,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	886 000,00	675 000,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	11 000,00	1 800,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	156 700,00	153 700,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	4 281 000,00	4 276 000,00	0,00
70688	Autres prestations de services	725 682,00	731 899,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	59 800,00	28 500,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A., régies	453 000,00	475 000,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	500 000,00	0,00
70848 70872	Mise à dispo personnel autres organismes Remb. frais B.A. et régies municipales	280 800,00 121 500,00	236 000,00 61 500,00	0,00 0,00
70872	Remb. frais par les C.C.A.S.	100 769,00	265 432,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	658 702,00	268 604,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 389 600,00	1 139 000,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	26 500,00	26 700,00	0,00
73	Impôts et taxes	192 264 371,00	193 983 588,00	00,0
73111	Impôts directs locaux	144 029 719,00	146 616 204,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	800 000,00	500 000,00	0,00
73211	Attribution de compensation	27 124 254,00	26 555 570,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	7 193 425,00	7 193 425,00	0,00
73221	FNGIR	2 364 105,00	2 364 105,00	0,00
7336	Droits de place	631 000,00	631 000,00	0,00
7338	Autres taxes	16 000,00	16 000,00	0,00
7343 7351	Taxes sur les pylônes électriques  Taxe consommation finale d'électricité	29 868,00 2 800 000.00	31 284,00 2 800 000,00	0,00 0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	276 000,00	276 000,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	7 000 000,00	7 000 000,00	0,00
74	Dotations et participations	43 035 132,00	42 837 632,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	24 269 726,00	24 065 703.00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 . 200 . 20,00		
744		3 901 211.00	4 179 802.00	
/44	FCTVA	3 901 211,00 331 387,00	4 179 802,00 300 000,00	0,00
744 745				
	FCTVA	331 387,00	300 000,00	0,00 0,00
745	FCTVA Dotation spéciale instituteurs	331 387,00 8 424,00	300 000,00 8 424,00	0,00 0,00 0,00
745 7461	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
745 7461 74711 74718 7472	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
745 7461 74711 74718 7472 7473	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° GFP de rattachement	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751 7477	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° GFP de rattachement Participat° Budget communautaire et FS	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00 67 000,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00 562 376,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751 7477 7478	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° GFP de rattachement Participat° Budget communautaire et FS Participat° Autres organismes	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00 67 000,00 1 974 835,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00 562 376,00 2 314 158,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751 7477 7478 7481	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° Budget communautaire et FS Participat° Autres organismes Attrib./impôt/cercles et maisons de jeux	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00 67 000,00 1 974 835,00 46 551,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00 562 376,00 2 314 158,00 46 551,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751 7477 7478	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° GFP de rattachement Participat° Budget communautaire et FS Participat° Autres organismes	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00 67 000,00 1 974 835,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00 562 376,00 2 314 158,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751 7477 7478 7481 7482	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° Autres communes Participat° GFP de rattachement Participat° Budget communautaire et FS Participat° Autres organismes Attrib./impôt/cercles et maisons de jeux Compens. perte taxe add. droits mutation	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00 67 000,00 1 974 835,00 46 551,00 11 900,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00 562 376,00 2 314 158,00 46 551,00 11 900,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751 7477 7478 7481 7482 748313	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° Autres communes Participat° GFP de rattachement Participat° Budget communautaire et FS Participat° Autres organismes Attrib./impôt/cercles et maisons de jeux Compens. perte taxe add. droits mutation Dotat° de compensation de la TP	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00 67 000,00 1 974 835,00 46 551,00 11 900,00 1 094 404,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00 562 376,00 2 314 158,00 46 551,00 11 900,00 1 015 914,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751 7477 7478 7481 7482 748313 74834	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° Autres communes Participat° GFP de rattachement Participat° Budget communautaire et FS Participat° Autres organismes Attrib./impôt/cercles et maisons de jeux Compens. perte taxe add. droits mutation Dotat° de compensation de la TP Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00 67 000,00 1 974 835,00 46 551,00 11 900,00 1 094 404,00 862 704,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00 562 376,00 2 314 158,00 46 551,00 11 900,00 1 015 914,00 4 576 675,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751 7477 7478 7481 7482 748313 74834 74835 748388 7484	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° Autres communes Participat° GFP de rattachement Participat° Budget communautaire et FS Participat° Autres organismes Attrib./impôt/cercles et maisons de jeux Compens. perte taxe add. droits mutation Dotat° de compensation de la TP Etat - Compens. exonérat° taxes foncière Etat - Compens. exonérat° taxes habitat°	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00 67 000,00 1 974 835,00 46 551,00 11 900,00 1 094 404,00 862 704,00 4 899 160,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00 562 376,00 2 314 158,00 46 551,00 11 900,00 1 015 914,00 4 576 675,00 96 727,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751 7477 7478 7481 7482 748313 74834 74835 74838 74838 74838	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° Autres communes Participat° Budget communautaire et FS Participat° Budget communautaire et FS Participat° Autres organismes Attrib./impôt/cercles et maisons de jeux Compens. perte taxe add. droits mutation Dotat° de compensation de la TP Etat - Compens. exonérat° taxes foncière Etat - Compens. exonérat° taxe habitat° Autres Dotation de recensement Dotation pour les titres sécurisés	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00 67 000,00 1 974 835,00 46 551,00 11 900,00 1 094 404,00 862 704,00 4 899 160,00 0,00 32 320,00 126 000,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00 562 376,00 2 314 158,00 46 551,00 11 900,00 1 015 914,00 4 576 675,00 96 727,00 0,00 31 000,00 115 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751 7477 7478 7481 7482 748313 74834 74835 748388 7484 7485 7488	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° Autres communes Participat° Budget communautaire et FS Participat° Budget communautaire et FS Participat° Autres organismes Attrib./impôt/cercles et maisons de jeux Compens. perte taxe add. droits mutation Dotat° de compensation de la TP Etat - Compens. exonérat° taxes foncière Etat - Compens. exonérat° taxe habitat° Autres Dotation de recensement	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00 67 000,00 1 974 835,00 46 551,00 11 900,00 1 094 404,00 862 704,00 4 899 160,00 0,00 32 320,00 126 000,00 690,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00 562 376,00 2 314 158,00 46 551,00 11 900,00 1 015 914,00 4 576 675,00 96 727,00 0,00 31 000,00 115 000,00 690,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751 7477 7478 7481 7482 748313 74834 74835 748388 7484 7485 7488	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° Autres communes Participat° Budget communautaire et FS Participat° Budget communautaire et FS Participat° Autres organismes Attrib./impôt/cercles et maisons de jeux Compens. perte taxe add. droits mutation Dotat° de compensation de la TP Etat - Compens. exonérat° taxes foncière Etat - Compens. exonérat° taxe habitat° Autres Dotation de recensement Dotation pour les titres sécurisés Autres attributions et participations  Autres produits de gestion courante	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00 67 000,00 1 974 835,00 46 551,00 11 900,00 1 094 404,00 862 704,00 4 899 160,00 0,00 32 320,00 126 000,00 690,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00 562 376,00 2 314 158,00 46 551,00 11 900,00 1 015 914,00 4 576 675,00 96 727,00 0,00 31 000,00 115 000,00 690,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
745 7461 74711 74718 7472 7473 74741 74748 74751 7477 7478 7481 7482 748313 74834 74835 748388 7484 7485 7488	FCTVA Dotation spéciale instituteurs DGD Participat° Etat emploi jeunes Autres participations Etat Participat° Régions Participat° Départements Participat° Communes du GFP Participat° Autres communes Participat° Autres communes Participat° Budget communautaire et FS Participat° Budget communautaire et FS Participat° Autres organismes Attrib./impôt/cercles et maisons de jeux Compens. perte taxe add. droits mutation Dotat° de compensation de la TP Etat - Compens. exonérat° taxes foncière Etat - Compens. exonérat° taxe habitat° Autres Dotation de recensement Dotation pour les titres sécurisés Autres attributions et participations	331 387,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 169 996,00 14 000,00 1 457 320,00 20 000,00 32 000,00 403 553,00 67 000,00 1 974 835,00 46 551,00 11 900,00 1 094 404,00 862 704,00 4 899 160,00 0,00 32 320,00 126 000,00 690,00	300 000,00 8 424,00 1 311 951,00 0,00 2 290 944,00 24 000,00 1 405 860,00 20 000,00 40 000,00 419 957,00 562 376,00 2 314 158,00 46 551,00 11 900,00 1 015 914,00 4 576 675,00 96 727,00 0,00 31 000,00 115 000,00 690,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES $(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013$	258 647 548,00	259 498 005,00	0,00
76	Produits financiers (b)	1 831 813,00	1 320 414,00	0,00
761	Produits de participations	1 000 000,00	600 750,00	0,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	337 542,00	295 598,00	0,00
76812	Sortie empr. risque sans IRA capital.	4 066,00	4 066,00	0,00
7688	Autres	490 205,00	420 000,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	959 298,00	682 871,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	112 671,00	0,00
7713	Libéralités reçues	3 000,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	5 000,00	5 000,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	500 000,00	310 000,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	100 000,00	50 000,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	351 298,00	205 200,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	00,0
	TOTAL DES RECETTES REELLES	261 438 659,00	261 501 290,00	0,00
	= a+b+c+d			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	6 988 000,00	6 712 324,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	300 000,00	700 000,00	0,00
7768	Neutral. amort. subv. équip. versées	6 600 000,00	5 900 000,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	88 000,00	112 324,00	0,00
791	Transferts charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	6 988 000,00	6 712 324,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	268 426 659,00	268 213 614,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	268 213 614,00

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



202 Frais 2031 Frais 2051 Con- 204 Sub  2041511 GFP 2041512 GFP 2041622 CCA 204172 Autr 20422 Prive 20422 Prive 2046 Attril 21 Imm  2111 Terra 2121 Plan 2121 Plan 2131 Hôte 21312 Bâtir 21312 Bâtir 21316 Equi 21318 Autr 2135 Insta 2138 Autr 2135 Insta 2138 Autr 2151 Réss 2152 Insta 21531 Réss 21531 Réss 21534 Réss 21534 Réss 21538 Autr 21538 Autr 21538 Autr 21538 Autr 21538 Autr 21534 Réss 21534 Réss 21538 Autr 21561 Maté 21561 Maté 21568	nobilisations incorporelles (sauf opérations et 204) s réalisat° documents urbanisme s d'études ucessions, droits similaires ventions d'équipement versées (hors opérations) P rat : Bien mobilier, matériel P rat : Bâtiments, installations AS : Bâtiments, installations res EPL : Bâtiments, installations res org pub - Bâtiments et installat° é : Bien mobilier, matériel é : Bâtiments, installations b. de compensation d'investissement mobilisations corporelles (hors opérations) rains nus natations d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements el de ville iments scolaires injements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions reaux de voirie allations d'adduction d'eau reaux câblés reaux d'électrification	0,00 2 045 306.00 28 560,00 968 930,00 1 047 816,00 5 400 892.00 0,00 1 542 630,00 1 529 000,00 212 000,00 1 110 832,00 14 053 938,00 261 900,00 200 000,00 3 113 905,00 300 000,00 4 715 500,00 0,00 240 000,00 170 000,00 170 000,00 55 000,00	0,00 3 925 610,00 0,00 2 238 620,04 1 686 989,96 8 447 204,00 50 000,00 1 917 567,00 600 000,00 20 000,00 4 074 805,00 1 110 832,00 16 924 397,00 0,00 4 742 088,00 203 000,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
202 Frais 2031 Frais 2051 Con  204 Sub  2041511 GFP 2041512 GFP 2041622 CCA 204172 Autr 204182 Autr 20422 Prive 20422 Prive 2046 Attril  21 Imm  2111 Terra 2121 Plan 2121 Plan 2131 Hôte 21312 Bâtir 21312 Bâtir 21318 Autr 2135 Insta 2138 Autr 2135 Insta 2138 Autr 2151 Réss 2153 Réss 21534 Réss 21534 Réss 21538 Autr 2151 Réss 21534 Réss 21538 Autr 21538 Autr 21538 Autr 21538 Autr 21534 Réss 21534 Réss 21538 Autr 21561 Maté 21561 Maté 21568	s réalisat° documents urbanisme s d'études s dessions, droits similaires  ventions d'équipement versées (hors opérations)  P rat : Bien mobilier, matériel P rat : Bâtiments, installations AS : Bâtiments, installations res EPL : Bâtiments, installations res org pub - Bâtiments et installat° é : Bien mobilier, matériel é : Bâtiments, installations b. de compensation d'investissement  mobilisations corporelles (hors opérations)  rains nus  natitions d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements el de ville ments scolaires inpements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions reaux de voirie allations d'adduction d'eau reaux câblés reaux d'électrification	28 560,00 968 930,00 1 047 816,00 5 400 892,00 0,00 1 542 630,00 1 006 430,00 0,00 1 529 000,00 212 000,00 1 110 832,00 14 053 938,00 261 900,00 200 000,00 3 113 905,00 300 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 170 000,00 55 000,00	0,00 2 238 620,04 1 686 989,96 8 447 204,00 50 000,00 1 917 567,00 600 000,00 20 000,00 4 074 805,00 1 110 832,00 105 000,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
2031 Frais 2051 Con  204 Sub  2041511 GFP 2041512 GFP 2041622 CCA 204172 Autr 204182 Autr 20422 Prive 2046 Attril  21 Imm  2111 Terra 2121 Plant 2121 Plant 2131 Hôte 21312 Bâtir 21312 Bâtir 21316 Equi 21318 Autr 2135 Insta 2138 Autr 2151 Réss 2153 Réss 21534 Réss 21534 Réss 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr	s d'études dessions, droits similaires dessions, droits similaires dessions, droits similaires dessions, droits similaires de rat : Bien mobilier, matériel de rat : Bâtiments, installations des EPL : Bâtiments, installations des EPL : Bâtiments, installations des org pub - Bâtiments et installate de : Bien mobilier, matériel de : Bâtiments, installations de de compensation d'investissement de : Bâtiments, installations de de compensation d'investissement de : Bâtiments de d'arbustes de agencements et d'arbustes des agencements et aménagements de de ville de ments scolaires dipements du cimetière des bâtiments publics dallations générales, agencements de constructions de aux de voirie dallations de voirie deaux d'adduction d'eau deaux câblés deaux d'électrification	968 930,00 1 047 816,00 5 400 892,00 0,00 1 542 630,00 1 006 430,00 0,00 1 529 000,00 212 000,00 1 110 832,00 14 053 938,00 261 900,00 200 000,00 3 113 905,00 300 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 240 000,00 170 000,00 55 000,00	2 238 620,04 1 686 989,96 8 447 204,00 50 000,00 1 917 567,00 600 000,00 20 000,00 4 074 805,00 1 110 832,00 105 000,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
2051         Con           204         Sub           2041511         GFP           2041512         GFP           2041622         CCA           204172         Autr           204182         Autr           20421         Prive           20422         Prive           2046         Attril           21         Imm           2111         Terra           2128         Autr           21311         Hôte           21312         Bâtir           21312         Bâtir           21313         Autr           21316         Equi           21318         Autr           2135         Insta           2138         Autr           2151         Rése           2152         Insta           21531         Rése           21534         Rése           21538         Autr           21561         Maté           21568         Autr	prentions d'équipement versées (hors opérations)  Prat : Bien mobilier, matériel  Prat : Bâtiments, installations  AS : Bâtiments, installations  res EPL : Bâtiments, installations  res org pub - Bâtiments et installat°  é : Bien mobilier, matériel  é : Bâtiments, installations  b. de compensation d'investissement  mobilisations corporelles (hors opérations)  rains nus  natations d'arbres et d'arbustes  res agencements et aménagements  el de ville  ments scolaires  inpements du cimetière  res bâtiments publics  allations générales, agencements  res constructions  reaux de voirie  allations d'adduction d'eau  reaux câblés  reaux d'électrification	1 047 816,00  5 400 892,00  0,00  1 542 630,00  1 006 430,00  0,00  1 529 000,00  212 000,00  1 110 832,00  14 053 938,00  261 900,00  200 000,00  3 113 905,00  300 000,00  4 715 500,00  0,00  0,00  240 000,00  240 000,00  170 000,00  55 000,00	1 686 989,96  8 447 204,00  50 000,00  1 917 567,00  600 000,00  20 000,00  4 074 805,00  1 110 832,00  16 924 397,00  20 000,00  4 742 088,00  203 000,00  37 000,00  110 000,00  5 285 500,00  3 000,00  2 000,00  807 544,00  10 000,00  90 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
204         Sub           2041511         GFP           2041512         GFP           2041512         GFP           2041622         CCA           204172         Autr           204182         Autr           20421         Prive           20422         Prive           2046         Attril           21         Imm           2111         Terra           2121         Plan           21311         Hôte           21312         Bâtir           21312         Bâtir           21316         Equi           21318         Autr           2135         Insta           2138         Autr           2151         Rése           2152         Insta           21531         Rése           21534         Rése           21538         Autr           21561         Maté           21568         Autr	exentions d'équipement versées (hors opérations)  Prat : Bien mobilier, matériel  Prat : Bâtiments, installations  AS : Bâtiments, installations  res EPL : Bâtiments, installations  res org pub - Bâtiments et installat°  é : Bien mobilier, matériel  é : Bâtiments, installations  b. de compensation d'investissement  mobilisations corporelles (hors opérations)  rains nus  natitions d'arbres et d'arbustes  res agencements et aménagements  el de ville  ments scolaires  inpements du cimetière  res bâtiments publics  allations générales, agencements  res constructions  reaux de voirie  allations d'adduction d'eau  reaux câblés  reaux d'électrification	5 400 892,00  0,00  1 542 630,00  1 006 430,00  0,00  1 529 000,00  212 000,00  1 110 832,00  14 053 938,00  261 900,00  200 000,00  3 113 905,00  300 000,00  23 000,00  4 715 500,00  0,00  0,00  240 000,00  240 000,00  170 000,00  55 000,00	8 447 204,00 50 000,00 1 917 567,00 600 000,00 0,00 674 000,00 4 074 805,00 1 110 832,00 105 000,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
2041511 GFP 2041512 GFP 2041622 CCA 204172 Autr 204182 Autr 20421 Prive 2046 Attril  21 Imm  2111 Terr 2121 Plan 2128 Autr 21311 Hôte 21312 Bâtir 21312 Bâtir 21316 Equi 21318 Autr 2135 Insta 2138 Autr 2135 Insta 2138 Autr 2151 Rése 2152 Insta 2153 Rése 21531 Rése 21534 Rése 21538 Autr 21538 Autr 21538 Autr 21561 Maté 21561 Maté 21568 Autr	Prat : Bien mobilier, matériel Prat : Bâtiments, installations AS : Bâtiments, installations res EPL : Bâtiments, installations res org pub - Bâtiments et installator ré : Bien mobilier, matériel ré : Bâtiments, installations res de compensation d'investissement robilisations corporelles (hors opérations) rains nus rains nus rations d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements rel de ville renents scolaires ripements du cimetière res bâtiments publics rallations générales, agencements res constructions reaux de voirie reaux de voirie reaux d'adduction d'eau reaux câblés reaux d'électrification	0,00 1 542 630,00 1 006 430,00 0,00 1 529 000,00 212 000,00 1 110 832,00  14 053 938,00 261 900,00 300 000,00 3 113 905,00 300 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 240 000,00 170 000,00 55 000,00	50 000,00 1 917 567,00 600 000,00 0,00 674 000,00 20 000,00 4 074 805,00 1 110 832,00  16 924 397,00 0,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
2041512 GFP 2041622 CCA 204172 Autr 204182 Autr 20421 Prive 2046 Attril  21 Imm  2111 Terr 2121 Plan 2128 Autr 21311 Hôte 21312 Bâtir 21316 Equi 21318 Autr 2135 Insta 2138 Autr 2151 Rése 2152 Insta 2152 Insta 2153 Rése 21534 Rése 21538 Autr 21561 Maté 21561 Maté 21568 Autr	Prat : Bâtiments, installations AS : Bâtiments, installations res EPL : Bâtiments, installations res org pub - Bâtiments et installato ré : Bien mobilier, matériel ré : Bâtiments, installations res de compensation d'investissement robilisations corporelles (hors opérations) rains nus rains nus rations d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements rel de ville renents scolaires ripements du cimetière res bâtiments publics rallations générales, agencements res constructions reaux de voirie reaux de voirie reaux d'adduction d'eau reaux câblés reaux d'électrification	1 542 630,00 1 006 430,00 0,00 1 529 000,00 212 000,00 1 110 832,00  14 053 938,00 261 900,00 300 000,00 3 113 905,00 300 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 240 000,00 170 000,00 55 000,00	1 917 567,00 600 000,00 0,00 674 000,00 20 000,00 4 074 805,00 1 110 832,00  16 924 397,00 0,00 105 000,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
2041622 CCA 204172 Autr 204182 Autr 20421 Prive 20422 Prive 2046 Attril  21 Imm  2111 Terr 2121 Plan 2128 Autr 21312 Bâtir 21312 Bâtir 21316 Equi 21318 Autr 2135 Insta 2135 Insta 2136 Autr 2151 Rése 2152 Insta 2152 Insta 2153 Rése 21534 Rése 21534 Rése 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr	AS: Bâtiments, installations res EPL: Bâtiments, installations res org pub - Bâtiments et installato é: Bien mobilier, matériel é: Bâtiments, installations b. de compensation d'investissement mobilisations corporelles (hors opérations) rains nus ntations d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements el de ville ments scolaires ripements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions reaux de voirie allations de voirie eaux d'adduction d'eau reaux câblés res constructions reaux d'électrification	1 006 430,00	600 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
204172 Autr. 204182 Autr. 20421 Prive 20422 Prive 2046 Attril  21 Imm  2111 Terr. 2121 Plan 2128 Autr. 21311 Hôte 21312 Bâtir. 21316 Equi 21318 Autr. 2135 Insta 2135 Insta 2136 Autr. 2151 Rése 2152 Insta 21531 Rése 21531 Rése 21534 Rése 21534 Rése 21538 Autr. 21538 Autr. 21538 Autr. 21534 Rése 21538 Autr. 21561 Maté 21568 Autr.	res EPL : Bâtiments, installations res org pub - Bâtiments et installato é : Bien mobilier, matériel é : Bâtiments, installations b. de compensation d'investissement mobilisations corporelles (hors opérations) rains nus ntations d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements el de ville ments scolaires ripements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions reaux de voirie allations de voirie eaux d'adduction d'eau reaux câblés res org pub - Bâtiments et installations reaux d'electrification	0,00 1 529 000,00 0,00 212 000,00 1 110 832,00  14 053 938,00 261 900,00 200 000,00 3 113 905,00 300 000,00 23 000,00 100 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 170 000,00 55 000,00	0,00 674 000,00 20 000,00 4 074 805,00 1 110 832,00  16 924 397,00 0,00 105 000,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
204182 Autr 20421 Prive 20422 Prive 2046 Attril  21 Imm  2111 Terra 2121 Plan 2128 Autr 21311 Hôte 21312 Bâtir 21316 Equi 21318 Autr 2135 Insta 2135 Insta 2136 Autr 2151 Rése 2152 Insta 2152 Insta 21531 Rése 21531 Rése 21534 Rése 21534 Rése 21538 Autr 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr	res org pub - Bâtiments et installat° é : Bien mobilier, matériel é : Bâtiments, installations b. de compensation d'investissement  mobilisations corporelles (hors opérations)  rains nus  ntations d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements el de ville ments scolaires ripements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions reaux de voirie allations de voirie reaux d'adduction d'eau reaux câblés reaux d'électrification	1 529 000,00	674 000,00 20 000,00 4 074 805,00 1 110 832,00  16 924 397,00  0,00 105 000,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
20421 Prive 20422 Prive 2046 Attril 21 Imm 2111 Term 2121 Plan 2128 Autr 21312 Bâtir 21316 Equi 21318 Autr 2135 Insta 2135 Insta 2151 Rése 2152 Insta 21531 Rése 21534 Rése 21534 Rése 21538 Autr 21514 Rése 21534 Rése 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr 21568	é : Bien mobilier, matériel é : Bâtiments, installations b. de compensation d'investissement  nobilisations corporelles (hors opérations)  rains nus  ntations d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements el de ville ments scolaires ripements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions reaux de voirie allations de voirie reaux d'adduction d'eau reaux câblés reaux d'électrification	0,00 212 000,00 1 110 832,00  14 053 938,00 261 900,00 200 000,00 3 113 905,00 300 000,00 23 000,00 100 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 240 000,00 170 000,00 55 000,00	20 000,00 4 074 805,00 1 110 832,00 16 924 397,00 0,00 105 000,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
20422 Prive 2046 Attril  21 Imm  2111 Term 2121 Plant 2128 Autr 21311 Hôte 21312 Bâtir 21316 Equi 21318 Autr 2135 Insta 2135 Insta 2136 Autr 2151 Rése 2152 Insta 21531 Rése 21531 Rése 21534 Rése 21538 Autr 21538 Autr 21538 Autr 21538 Autr 21538 Autr 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autre	é : Bâtiments, installations b. de compensation d'investissement  nobilisations corporelles (hors opérations)  rains nus  ntations d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements el de ville ments scolaires ripements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions reaux de voirie allations de voirie reaux d'adduction d'eau reaux câblés reaux d'électrification	212 000,00 1 110 832,00 14 053 938,00 261 900,00 200 000,00 3 113 905,00 300 000,00 23 000,00 100 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 240 000,00 170 000,00 55 000,00	4 074 805,00 1 110 832,00 16 924 397,00 0,00 105 000,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00 90 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
2046         Attril           21         Imm           2111         Term           2121         Plan           2128         Autr           21311         Hôte           21312         Bâtir           21316         Equi           21318         Autr           2135         Insta           2138         Autr           2151         Rése           2152         Insta           21531         Rése           21533         Rése           21534         Rése           21538         Autr           21561         Maté           21568         Autr	b. de compensation d'investissement  nobilisations corporelles (hors opérations)  rains nus  ntations d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements el de ville iments scolaires ripements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions reaux de voirie allations de voirie reaux d'adduction d'eau reaux câblés reaux d'électrification	1 110 832,00  14 053 938,00  261 900,00 200 000,00 3 113 905,00 300 000,00 23 000,00 100 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 170 000,00 55 000,00	1 110 832,00 16 924 397,00 0,00 105 000,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
21         Imm           2111         Term           2121         Plan           2128         Autr           21311         Hôte           21312         Bâtir           21316         Equi           21318         Autr           2135         Insta           2138         Autr           2151         Rése           2152         Insta           21531         Rése           21533         Rése           21534         Rése           21538         Autr           21561         Maté           21568         Autr	nobilisations corporelles (hors opérations) rains nus ntations d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements el de ville iments scolaires ripements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions reaux de voirie allations de voirie reaux d'adduction d'eau reaux câblés reaux d'électrification	14 053 938,00 261 900,00 200 000,00 3 113 905,00 300 000,00 23 000,00 100 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 170 000,00 55 000,00	16 924 397,00  0,00  105 000,00  4 742 088,00  203 000,00  37 000,00  110 000,00  5 285 500,00  3 000,00  0,00  2 000,00  807 544,00  10 000,00  90 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
2111         Terra           2121         Plan           2128         Autr           21311         Hôte           21312         Bâtir           21316         Equi           21318         Autr           2135         Insta           2138         Autr           2151         Rése           2152         Insta           21531         Rése           21533         Rése           21534         Rése           21538         Autr           21561         Maté           21568         Autr	rains nus ntations d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements el de ville ments scolaires ripements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions reaux de voirie allations de voirie reaux d'adduction d'eau reaux d'électrification	261 900,00 200 000,00 3 113 905,00 300 000,00 23 000,00 100 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 170 000,00 55 000,00	0,00 105 000,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00 90 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
2121       Plan         2128       Autr         21311       Hôte         21312       Bâtir         21316       Equi         21318       Autr         2135       Insta         2138       Autr         2151       Rése         2152       Insta         21531       Rése         21533       Rése         21534       Rése         21538       Autr         21561       Maté         21568       Autr	ntations d'arbres et d'arbustes res agencements et aménagements el de ville ments scolaires ripements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions reaux de voirie allations de voirie reaux d'adduction d'eau reaux d'électrification	200 000,00 3 113 905,00 300 000,00 23 000,00 100 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 170 000,00 55 000,00	105 000,00 4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00 90 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
2128       Autr         21311       Hôte         21312       Bâtir         21316       Equi         21318       Autr         2135       Insta         2138       Autr         2151       Rése         2152       Insta         21531       Rése         21533       Rése         21534       Rése         21538       Autr         21561       Maté         21568       Autr	res agencements et aménagements el de ville ments scolaires ipements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions eaux de voirie allations de voirie eaux d'adduction d'eau eaux câblés eaux d'électrification	3 113 905,00 300 000,00 23 000,00 100 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 170 000,00 55 000,00	4 742 088,00 203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00 90 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
21311       Hôte         21312       Bâtir         21316       Equi         21318       Autr         2135       Insta         2138       Autr         2151       Rése         2152       Insta         21531       Rése         21533       Rése         21534       Rése         21538       Autr         21561       Maté         21568       Autr	el de ville ments scolaires ipements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions eaux de voirie allations de voirie eaux d'adduction d'eau eaux câblés eaux d'électrification	300 000,00 23 000,00 100 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 0,00 170 000,00 55 000,00	203 000,00 37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00 90 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
21312 Båtin 21316 Equi 21318 Autr 2135 Insta 2138 Autr 2151 Réss 2152 Insta 21531 Réss 21533 Réss 21534 Réss 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr	ments scolaires ipements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions eaux de voirie allations de voirie eaux d'adduction d'eau eaux câblés eaux d'électrification	23 000,00 100 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 240 000,00 0,00 170 000,00 55 000,00	37 000,00 110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00 90 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0
21316 Equi 21318 Autr 2135 Insta 2138 Autr 2151 Réss 2152 Insta 21531 Réss 21533 Réss 21534 Réss 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr	ipements du cimetière res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions eaux de voirie allations de voirie eaux d'adduction d'eau eaux câblés eaux d'électrification	100 000,00 4 715 500,00 0,00 0,00 0,00 240 000,00 0,00 170 000,00 55 000,00	110 000,00 5 285 500,00 3 000,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00 90 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
21318 Autr 2135 Insta 2138 Autr 2151 Réss 2152 Insta 21531 Réss 21533 Réss 21534 Réss 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr	res bâtiments publics allations générales, agencements res constructions eaux de voirie allations de voirie eaux d'adduction d'eau eaux câblés eaux d'électrification	4 715 500,00 0,00 0,00 0,00 240 000,00 0,00 170 000,00 55 000,00	5 285 500,00 3 000,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00 90 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
2135 Insta 2138 Autr 2151 Réss 2152 Insta 21531 Réss 21533 Réss 21534 Réss 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr	allations générales, agencements res constructions eaux de voirie allations de voirie eaux d'adduction d'eau eaux câblés eaux d'électrification	0,00 0,00 0,00 240 000,00 0,00 170 000,00 55 000,00	3 000,00 0,00 2 000,00 807 544,00 10 000,00 90 000,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
2151 Résu 2152 Insta 21531 Résu 21533 Résu 21534 Résu 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr	eaux de voirie allations de voirie eaux d'adduction d'eau eaux câblés eaux d'électrification	0,00 240 000,00 0,00 170 000,00 55 000,00	2 000,00 807 544,00 10 000,00 90 000,00	0,00 0,00 0,00
2152 Insta 21531 Résu 21533 Résu 21534 Résu 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr	allations de voirie leaux d'adduction d'eau leaux câblés leaux d'électrification	240 000,00 0,00 170 000,00 55 000,00	807 544,00 10 000,00 90 000,00	0,00 0,00
21531 Réso 21533 Réso 21534 Réso 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr	eaux d'adduction d'eau eaux câblés eaux d'électrification	0,00 170 000,00 55 000,00	10 000,00 90 000,00	0,00
21533 Réso 21534 Réso 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr	eaux câblés eaux d'électrification	170 000,00 55 000,00	90 000,00	· ·
21534 Rése 21538 Autr 21561 Maté 21568 Autr	eaux d'électrification	55 000,00	· '	
21 538 Autro 21 561 Maté 21 568 Autro			E 000 00	0,00
21561 Mate 21568 Autr			5 000,00	0,00
21568 Autr	res réseaux	0,00	58 000,00	0,00
	ériel roulant	0,00	46 409,00	0,00
. od 574 - 1 M-4/	res matériels, outillages incendie	100 000,00	110 000,00	0,00
	ériel roulant	0,00 0,00	500 000,00	0,00
	re matériel et outillage de voirie res inst.,matériel,outil. techniques	355 713,00	15 000,00 1 232 057,00	0,00 0,00
	ivres et objets d'art	200 000,00	253 000,00	0,00
i i	res collections et oeuvres d'art	0,00	15 000,00	0,00
I	res agencements (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00
I I	ériel de transport	2 189 673,00	962 212,00	0,00
2183 Maté	ériel de bureau et informatique	807 084,00	787 874,00	0,00
2184 Mob	bilier	508 000,00	494 744,00	0,00
2188 Autr	res immobilisations corporelles	714 163,00	1 049 969,00	0,00
22 Imm	nobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23 Imm	nobilisations en cours (hors opérations)	7 500 382.00	9 784 200,00	0,00
2312 Age	encements et aménagements de terrains	20 000,00	1 696 808,66	0,00
	structions	6 615 732,00	5 124 538,00	0,00
	allat°, matériel et outillage techni	0,00	552 853,34	0,00
	res immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00
	nces versées commandes immo. incorp.	864 650,00	2 410 000,00	0,00
	eration d'équipement n° 10 (5)	8 806 422,00	9 827 000,00	0,00
	ération d'équipement n° 11 (5)	1 892 462,00	1 225 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	39 699 402,00	50 133 411,00	0,00
	ations, fonds divers et réserves	00,0	0,00	00,0
	e d'aménagement	0,00	0,00	0,00
	ventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
	prunts et dettes assimilées	25 981 054,00	24 486 921,00	0,00
	orunt obligataire remboursable in fine	980 000,00	980 000,00	0,00
	orunts en euros	21 442 380,00	21 590 435,00	0,00
I '	erat° afférentes à l'emprunt	1 720 143,00	1 717 150,00	0,00
· ·	erat° de tirage sur ligne trésorerie	1 703 769,00	66 000,00	0,00
	ôts et cautionnements reçus	6 500,00	6 500,00	0,00
	orunts - Autres prêteurs	12 146,00	10 720,00	0,00
	tes - GFP de rattachement  npte de liaison : affectat° (BA,régie)	116 116,00	116 116,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
	ticipat° et créances rattachées es de participation	<b>0,00</b> 0,00	<b>00,0</b> 00,0	<b>0,00</b> 0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
27	Autres immobilisations financières	6 067 430,00	8 178 504,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	325 500,00	300 000,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	5 741 930,00	7 878 504,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	32 048 484,00	32 665 425,00	00,0
454111	Actions HSE (6)	10 000,00	10 000,00	0,00
458103	Métropole Dépenses (6)	0,00	100 000,00	0,00
Tota	Il des dépenses d'opérations pour compte de tiers	10 000,00	110 000,00	00,0
	TOTAL DEPENSES REELLES	71 757 886,00	82 908 836,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	6 988 000,00	6 712 324,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	6 688 000,00	6 012 324,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	8 841,00	47 746,00	0,00
139151	Sub. transf cpte résult. GFP de rattach.	63 023,00	51 543,00	0,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	3 101,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 250,00	1 250,00	0,00
13935	Sub. transf cpte résult. aire stationt	11 785,00	11 785,00	0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées	6 600 000,00	5 900 000,00	0,00
	Charges transférées (9)	300 000,00	700 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	100 000,00	350 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	200 000,00	350 000,00	0,00
4818	Charges à étaler	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	20 365 769,00	5 066 000,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	1 703 769,00	66 000,00	0,00
204422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	3 000 000,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	6 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	17 100 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 562 000,00	1 994 000,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	27 353 769,00	11 778 324,00	0,00
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	99 111 655,00	94 687 160,00	0,00
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)			

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	94 687 160,00
•	•

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

<sup>(6)</sup> Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

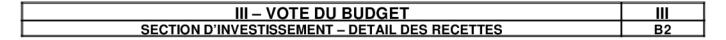
<sup>(7)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~040 = RF~042.

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

<sup>(10)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(11)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	8 129 989,00	8 787 035,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	39 300,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	2 525 879,00	2 834 458,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 011 218,00	798 080,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 958 007,00	859 957,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	48 250,00	4 800,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	97 000,00	0,00 1 982 000,00	0,00 0,00
1327 1328	Subv. non transf. Budget communautaire Autres subventions d'équip. non transf.	1 810 000,00 490 000.00	2 307 740,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	150 335,00	0.00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	24 024 694,00	20 939 328,00	0,00
1641	Emprunts en euros	22 320 925,00	20 873 328,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	1 703 769,00	66 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	240 200,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	240 200,00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	134 738.00	101 275.00	0,00
2041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00
204171	Autres EPL : Bien mobilier, matériel	134 738,00	101 275,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0.00	0,00
22	Immobilisations recues en affectation	0.00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0.00	0,00
	Total des recettes d'équipement	32 529 621,00	29 827 638,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 450 939,00	4 375 000,00	0,00
10222	FCTVA	4 450 939,00	4 300 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	75 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest, non transf.	0,00	0,00	0,00
1388	Autres subventions non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	6 500,00	6 500,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 481 042,00	9 846 990,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	3 097 222,00	2 905 690,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	385 000,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	383 820,00	6 556 300,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 093 124,00	18 663 860,00	0,00
	Total des recettes financières	16 031 605,00	32 892 350,00	0,00
454211	Actions HSE (5)	10 000,00	10 000,00	0,00
458203	Métropole Recettes (5)	0,00	100 000,00	0,00
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	10 000,00	110 000,00	00,0
	TOTAL RECETTES REELLES	48 571 226,00	62 829 988,00	0,00
001		<del> </del>		
021	Virement de la sect° de fonctionnement	17 031 206,00	15 987 705,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	13 143 454,00	10 803 467,00	0,00
28031	Frais d'études	424 875,00	337 779,00	0,00
2804121	Subv.Régions : Bien mobilier, matériel	1 060,00	1 060,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	292 611,00	292 614,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	66 666,00	66 666,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	7 332,00	7 342,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	16 000,00	16 000,00	0,00
28041412 28041511	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel			0,00 0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	16 000,00 412 474,00 946 765,00	16 000,00	0,00 0,00 0,00
28041412 28041511	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations GFP rat : Bien mobilier, matériel	16 000,00 412 474,00	16 000,00 405 332,00	0,00 0,00
28041412 28041511 28041512	Subv.Cne GFP: Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP: Bâtiments, installations GFP rat: Bien mobilier, matériel GFP rat: Bâtiments, installations	16 000,00 412 474,00 946 765,00	16 000,00 405 332,00 734 354,00	0,00 0,00 0,00
28041412 28041511 28041512 28041581	Subv.Cne GFP: Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP: Bâtiments, installations GFP rat: Bien mobilier, matériel GFP rat: Bâtiments, installations GFP: Bien mobilier, matériel	16 000,00 412 474,00 946 765,00 24 025,00	16 000,00 405 332,00 734 354,00 24 025,00	0,00 0,00 0,00 0,00
28041412 28041511 28041512 28041581 28041582	Subv.Cne GFP: Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP: Bâtiments, installations GFP rat: Bien mobilier, matériel GFP rat: Bâtiments, installations GFP: Bien mobilier, matériel GFP: Bâtiments, installations	16 000,00 412 474,00 946 765,00 24 025,00 1 007,00	16 000,00 405 332,00 734 354,00 24 025,00 1 007,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
28041412 28041511 28041512 28041581 28041582 28041621	Subv.Cne GFP: Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP: Bâtiments, installations GFP rat: Bien mobilier, matériel GFP rat: Bâtiments, installations GFP: Bien mobilier, matériel GFP: Bâtiments, installations CCAS: Bien mobilier, matériel	16 000,00 412 474,00 946 765,00 24 025,00 1 007,00 23 068,00	16 000,00 405 332,00 734 354,00 24 025,00 1 007,00 23 068,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
28041412 28041511 28041512 28041581 28041582 28041621 28041641	Subv.Cne GFP: Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP: Bâtiments, installations GFP rat: Bien mobilier, matériel GFP rat: Bâtiments, installations GFP: Bien mobilier, matériel GFP: Bâtiments, installations CCAS: Bien mobilier, matériel IC: Bien mobilier, matériel	16 000,00 412 474,00 946 765,00 24 025,00 1 007,00 23 068,00 100 180,00	16 000,00 405 332,00 734 354,00 24 025,00 1 007,00 23 068,00 100 180,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00
28041412 28041511 28041512 28041581 28041582 28041621 28041641 28041642	Subv.Cne GFP: Bien mobilier, matériel Subv.Cne GFP: Bâtiments, installations GFP rat: Bien mobilier, matériel GFP rat: Bâtiments, installations GFP: Bien mobilier, matériel GFP: Bâtiments, installations CCAS: Bien mobilier, matériel IC: Bien mobilier, matériel IC: Bâtiments, installations	16 000,00 412 474,00 946 765,00 24 025,00 1 007,00 23 068,00 100 180,00 71 346,00	16 000,00 405 332,00 734 354,00 24 025,00 1 007,00 23 068,00 100 180,00 71 345,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	218 814,00	133 859,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 081 161,00	820 523,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	39 854,00	39 854,00	0,00
2804422	Sub nat privé - Bâtiments et installat°	30 324,00	30 324,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	912 658,00	339 187,00	0,00
28132	Immeubles de rapport	26 184,00	26 184,00	0,00
28135	Installations générales, agencements,	716 573,00	696 355,00	0,00
28152	Installations de voirie	285 151,00	265 707,00	0,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	75 973,00	81 928,00	0,00
281571	Matériel roulant	81 174,00	126 488,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	103 319,00	103 142,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	959 480,00	911 292,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	242 970,00	240 563,00	0,00
28182	Matériel de transport	1 053 767,00	704 702,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 228 384,00	915 818,00	0,00
28184	Mobilier	395 790,00	406 577,00	0,00
28185	Cheptel	1 243,00	992,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	781 996,00	720 726,00	0,00
4818	Charges à étaler	43 454,00	0,00	0,00
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 174 660,00	26 791 172,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	20 365 769,00	5 066 000,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	1 703 769,00	66 000,00	0,00
2031	Frais d'études	1 562 000,00	1 924 000,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
21745	Sol autrui - Instal. géné. (mise à dispo	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	17 100 000,00	3 076 000,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	50 540 429,00	31 857 172,00	0,00
TOTAL DES	RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	99 111 655,00	94 687 160,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	94 687 160,00

<sup>(1)</sup> Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<sup>(2)</sup> Cf. Modalités de vote, I-B.

<sup>(3)</sup> Hors restes à réaliser.

<sup>(4)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<sup>(5)</sup> Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<sup>(6)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

<sup>(7)</sup> Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

<sup>(8)</sup> Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<sup>(9)</sup> Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

<sup>(10)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).